



SOMMAIRE

	Page
Point 22 de l'ordre du jour :	
La situation au Kampuchea : rapport du Secrétaire général (suite)	707

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

En l'absence du Président, M. Legwaila (Botswana), vice-président, prend la présidence.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation au Kampuchea : rapport
du Secrétaire général (suite)

1. M. DASHTSEREN (Mongolie) [*interprétation du russe*] : Les forces de l'impérialisme, de l'hégémonie et de la réaction ont mené une large campagne politique sur ce que l'on appelle le problème du Kampuchea qui a été artificiellement créé par elles uniquement pour masquer leurs intentions réelles en ce qui concerne les peuples du Kampuchea et les autres pays de l'Indochine.

2. Le spectacle politique qui a été organisé cet été — c'est-à-dire la convocation de ce que l'on appelle la Conférence internationale sur le Kampuchea — sur le scénario fourni par les Etats-Unis et la Chine, qui se trouvent au premier rang des prétendus défenseurs du droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination, n'était qu'une partie de cette campagne. L'organisation de cette conférence, malgré les protestations du Gouvernement légitime du Kampuchea, et l'adoption par cette conférence de décisions touchant l'Etat indépendant et souverain de la République populaire du Kampuchea sans sa participation ne sauraient être considérées autrement que comme une ingérence brutale dans les affaires intérieures de cet Etat et une violation flagrante des normes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

3. La République populaire de Mongolie a pris énergiquement position contre la convocation de cette prétendue Conférence internationale sur le Kampuchea et n'y a pas pris part. Elle considère que cette conférence ainsi que les décisions qu'elle a adoptées, y compris la décision de créer ce que l'on appelle le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea, n'ont aucune force légale. On a beaucoup parlé ici d'une « solution politique d'ensemble » et de la nécessité de mettre en œuvre les décisions de ce que l'on appelle la Conférence internationale. Mais il n'y a absolument rien à décider. Comme la République populaire du Kampuchea l'a déclaré à maintes reprises, il n'existe aucun problème du Kampuchea et la situation au Kampuchea est irréversible. Les efforts tentés pour donner l'impression que les changements qui ont lieu aujourd'hui seraient une menace à la paix, à la stabilité et à la sécurité des peuples de l'Asie du Sud-Est ne sont nullement justifiés.

4. Près de trois ans se sont écoulés depuis que le peuple du Kampuchea a renversé le régime sanglant de Pol Pot et

de Ieng Sary qui ont mené une politique de génocide à l'encontre de leur propre peuple et qui ont éliminé presque la moitié de la population du pays. La clique de Pol Pot a exterminé toutes les personnes cultivées, l'intelligentsia, les travailleurs ; elle a détruit la structure de la société jusqu'à la cellule familiale ; elle a rassemblé toute la population dans des camps de travail obligatoire. La culture nationale khmère a été anéantie ; l'économie s'est effondrée ; les fabriques et les usines ont cessé de fonctionner ; les champs ont été abandonnés ; il n'y avait plus de système monétaire, de commerce ni de transport. Le Kampuchea avait été rejeté dans le Moyen-Age.

5. Dans ces conditions extrêmement difficiles créées à la suite de la révolution, le pouvoir populaire a commencé à réorganiser le pays. Grâce à d'énormes efforts et grâce au soutien des pays socialistes frères, le peuple du Kampuchea a triomphé des difficultés les plus grandes.

6. On a organisé des élections démocratiques générales au Kampuchea en vue de la création de l'Assemblée nationale qui, en juillet et cette année, a adopté la nouvelle Constitution, élu le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres.

7. Les succès obtenus dans la normalisation de la vie de la population et la restauration de l'économie sont impressionnants. Maintenant, tous les types de transport fonctionnent, des centaines d'entreprises industrielles sont de nouveau en marche, la production agricole augmente. Cette année, les écoles ont accueilli 1,4 million d'enfants. Les établissements d'enseignement supérieur ont également recommencé à fonctionner. Dans tout le pays, on mène une campagne pour l'élimination de l'analphabétisme. La culture nationale et l'art renaissent. Dans toutes les régions, dans toutes les communautés, dans tous les villages, on a créé des centres sanitaires. Des campagnes ont été lancées en vue d'éliminer le paludisme et la tuberculose. En un mot, aujourd'hui, le peuple du Kampuchea s'emploie, de façon pacifique, à restaurer son pays dévasté par le régime de Pol Pot et se préoccupe essentiellement d'instaurer des conditions de paix afin de relancer l'activité dans tous les domaines.

8. Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea mène une politique de paix, d'amitié et de non-alignement, qui se manifeste par son désir d'établir des relations de bon voisinage et de coopération avec tous les pays de l'Asie du Sud-Est et de contribuer à la cause de la paix et du progrès dans le monde entier. Il ne fait aucun doute que les affirmations selon lesquelles ce Kampuchea renaissant représente un danger pour la sécurité des Etats voisins et pour la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Est ne sont que des inventions pures et simples.

9. La raison réelle de la situation tendue dans cette région du monde et des menaces à la paix doit être trouvée dans la politique de grande puissance et d'hégémonie de la Chine, qui s'est arrogé le droit de donner des « leçons » à tous les Etats qui ne se conforment pas à ses plans d'expansion. Les dirigeants de Pékin mènent une politique d'agression et d'intervention à l'encontre des Etats voisins, se livrent à des provocations militaires le long de toutes les frontières avec le Viet Nam et la République démocratique populaire lao et renforcent leur guerre psychologique contre les pays

de l'Indochine. Ne voulant pas accepter la réalité, c'est-à-dire le fait que le pouvoir populaire se renforce de plus en plus, les forces d'agression et d'expansion s'évertuent en vain à restaurer le régime de Pol Pot que le peuple du Kampuchea a renversé et à rétablir un « front commun » des partisans de Pol Pot et des groupes réactionnaires immigrés.

10. Les hégémonistes pékinois, alliés aux impérialistes américains et bénéficiant de la participation de certains milieux en Asie du Sud-Est, intensifient les fournitures d'armes aux rescapés du régime de Pol Pot et à d'autres réactionnaires khmers qui mènent une lutte contre leur propre peuple à partir de territoires voisins. Etant donné que les hégémonistes chinois font peser une menace constante sur le peuple du Kampuchea, un accord a été conclu entre la République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam aux termes duquel des troupes vietnamiennes ont été envoyées dans le territoire kampuchéen. La présence de ces troupes au Kampuchea, comme cela a été souligné à maintes reprises par ces Etats, n'est que temporaire. Ces troupes ne seront utilisées contre aucun pays, quel qu'il soit; elles sont seulement destinées à défendre le Kampuchea contre les hégémonistes chinois et à parer à toute menace émanant de ces derniers. Lorsqu'une telle menace aura disparu, les deux Etats souverains examineront la question du retrait de ces troupes.

11. Comme l'indique la déclaration de la Conférence des ministres des affaires étrangères du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et du Kampuchea sur la paix, la stabilité, l'amitié et la coopération en Asie du Sud-Est, qui s'est tenue à Hô Chi Minh-Ville en janvier 1981, « une partie des forces vietnamiennes seront retirées si la Thaïlande interdit à la clique de Pol Pot et aux autres forces réactionnaires khmères d'utiliser le territoire thaïlandais comme base dans la lutte qu'ils mènent contre le peuple kampuchéen, cesse de leur fournir des armes et de la nourriture, les oblige à désarmer et les rassemble dans des camps loin de la frontière ». [Voir A/36/86.]

12. Comme on le sait, les Etats de l'Indochine ont avancé toute une série de propositions constructives pour assurer et renforcer la paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est. Ils ont déclaré qu'ils étaient prêts à signer avec la Chine des accords bilatéraux de coexistence pacifique. Ils ont proposé de convoquer une conférence régionale des pays de l'Indochine et des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] en vue de conclure un traité de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est. Dans leur proposition en date du 14 juin 1981 [voir A/36/328 et Corr.1], les Etats de l'Indochine ont développé cette initiative et ont proposé d'inviter à cette conférence régionale le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en qualité d'observateur, ainsi que les représentants de certains autres Etats, sur la base d'une entente mutuelle.

13. Le résultat logique des propositions avancées par les Etats de l'Indochine visant à régler les problèmes de l'Asie du Sud-Est grâce aux efforts déployés par les Etats de la région s'est concrétisé par le mémorandum du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao distribué récemment à l'Organisation des Nations Unies et concernant les principes régissant les relations de coexistence pacifique entre les pays de l'Indochine et les pays de l'ANASE, en vue de l'instauration de la paix, de la stabilité, de l'amitié et de la coopération en Asie du Sud-Est [voir A/36/561]. Dans ce mémorandum, on souligne que seul le dialogue peut promouvoir la compréhension mutuelle, la confiance et l'élimination des désaccords et des dangers qui menacent l'indépendance et la souveraineté des Etats, ainsi que la paix et la stabilité dans cette région. On y propose également de créer un organe perma-

nent pour assurer le dialogue et favoriser des consultations entre les deux groupes d'Etats. Malheureusement, ces propositions des Etats de l'Indochine n'ont pas encore fait l'objet de réponses positives de la part des pays de l'ANASE.

14. Pour terminer, ma délégation tient à exprimer l'appui total de la République populaire mongole pour les propositions des trois Etats d'Indochine — Viet Nam, République démocratique populaire lao et Kampuchea — qui visent à transformer l'Asie du Sud-Est en une zone de paix, de stabilité et de bon voisinage. Nous considérons qu'elles peuvent servir de base constructive pour assurer la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est, conformément aux intérêts des peuples de la région.

15. Pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus, ma délégation ne saurait aucunement accepter les dispositions du projet de résolution A/36/L.3/Rev.1 et votera par conséquent contre.

16. M. RÁCZ (Hongrie) : L'Assemblée générale se penche une fois de plus sur la question du prétendu problème kampuchéen qui exigerait, dit-on, une solution politique globale. De l'avis de mon gouvernement, il n'y a pas de problème qui justifierait une telle discussion à l'Organisation mondiale.

17. Au cours des précédentes sessions de l'Assemblée, de nombreux pays, y compris le mien, ont fait état à plusieurs reprises de leurs positions au sujet de cette question. Tout ce qui s'est passé entre-temps n'a fait que confirmer le bien-fondé de l'analyse que mon gouvernement a faite à propos des événements en Asie du Sud-Est. Avec le passage du temps, deux constatations s'imposent de plus en plus manifestement : l'une, c'est la consolidation du pouvoir populaire, le renforcement de son assise dans le pays, le démarrage économique et social incontestable de la République populaire du Kampuchea; l'autre, ce sont les tentatives de plus en plus évidentes des adversaires du Kampuchea de recourir à n'importe quels moyens diplomatiques, politiques, matériels et autres, et d'utiliser tout prétexte possible afin d'entraver l'évolution positive de la situation dans ce pays et de saper l'audience internationale grandissante du Kampuchea populaire.

18. C'est dans cette activité peu louable que s'inscrivent notre débat ici, ainsi que les autres manifestations politiques, notamment la Conférence internationale sur le Kampuchea. Les documents adoptés à cette conférence servent de tremplin à la poursuite d'activités dont le but mal dissimulé est d'essayer d'affaiblir la République populaire du Kampuchea.

19. La position de la Hongrie à l'égard de cette conférence est bien connue. Nous continuons à estimer que les travaux de cette conférence ne sont pas de nature à encourager la recherche de solutions aux problèmes litigieux qui ont surgi dans la région de l'Asie du Sud-Est. Nous regrettons que la Conférence, ainsi que les résolutions pertinentes adoptées par un vote à l'Assemblée générale soient basées sur une appréciation pour le moins unilatérale de la situation dans la région. Les pays qui ont refusé d'y participer ont fait ressortir à juste titre que tout cet exercice, indépendamment du souhait de ceux qui ont choisi d'y prendre part, n'avait qu'un seul but, à savoir empêcher l'instauration d'un dialogue entre les Etats de la région, qui, à son tour, pourrait ouvrir la voie à des accords et arrangements destinés à régler les problèmes existants.

20. On peut se faire des idées divergentes quant aux événements et circonstances qui ont abouti au renversement du régime de génocide à Phnom Penh. Pour nous, il s'est agi d'une insurrection populaire qui a chassé les polpotistes du pouvoir. L'aide que le Viet Nam a apportée à la consolidation du nouveau régime et la présence con-

tractuelle des forces armées vietnamiennes sur le territoire du Kampuchea — sujets qui ont été gonflés dans d'énormes proportions par certains pays et une certaine presse — ne sont pas en contradiction avec la constatation d'un soulèvement des forces khmères saines qui ont réussi à débarrasser le pays des gouvernants responsables de millions de morts.

21. Persister dans la voie tracée par le projet de résolution A/36/L.3/Rev.1 revient à encourager les éléments intéressés à maintenir la tension dans la région et à empêcher l'amorce d'un dialogue sincère entre les pays de cette zone. De plus, une telle attitude fait planer le danger du retour au pays de la clique de Pol Pot, unanimement condamnée en termes sans équivoque par une majorité plus qu'écrasante des pays du monde.

22. On prend bonne note des expressions de répugnance manifestées au cours du débat par certains orateurs à l'égard du régime de Pol Pot. Seulement, qu'ils le veuillent ou non, par leur comportement, ils apportent de l'eau au moulin de ceux qui sont les vrais responsables de l'état actuel des choses en Asie du Sud-Est.

23. On peut se poser la question : comment se peut-il que les polpotistes, presque trois années après le changement du régime, constituent toujours un danger qui menace le pays? Jouissent-ils donc d'un appui populaire qui les rend invulnérables aux assauts lancés contre eux? Bénéficient-ils de la sympathie d'une population nostalgique du bon vieux temps de l'ancien régime?

24. A vrai dire, de nos jours où la tendance à la simplification à outrance dans le domaine politique est à la mode chez certains, on ne saurait être trop surpris d'entendre une réponse affirmative à ces questions-là. Ce qui frappe, c'est cette insistance avec laquelle on répète les absurdités d'hier, sans tenir compte des témoignages de ceux qui ont visité la région, d'innombrables documents qui, preuves à l'appui, apportent un démenti fracassant à ces allégations fabriquées de toutes pièces.

25. Il est évident que de telles affirmations ne méritent même pas d'être débattues, car les raisons fondamentales de la survie des éléments polpotistes, et avec eux du mythe d'un Kampuchea dit démocratique, sont à chercher ailleurs. Sans l'intervention de certains Etats de la région et au-delà dans les affaires du Kampuchea, sans la complicité ouverte ou la complaisance de certains pays de cette partie du monde, les soi-disant Khmers rouges, armés et financés par Pékin, auraient depuis longtemps disparus de l'échiquier politique de l'Asie du Sud-Est. Ils seraient devenus un souvenir horrible enseveli à jamais dans les décombres de la destruction qu'ils ont eux-mêmes causée à leur propre pays. C'est ça la vérité, et il faut la dire à haute voix, car les idées fantaisistes, les distorsions et les déformations, la présentation malhonnête de la situation, les références douteuses à une « présence menaçante » des « troupes d'invasion » qui sèment la « terreur » parmi la population kmère et qui, selon cette logique, dénie au peuple « conquis » du Kampuchea tous les droits de l'homme et, qui plus est, ont l'audace de s'accaparer une partie de l'aide internationale destinée aux habitants du pays, etc., toutes ces affirmations, leurs auteurs eux-mêmes ne peuvent pas y croire sérieusement.

26. Dernièrement, pour essayer de ranimer l'affaire cambodgienne qui a commencé à montrer des signes d'épuisement, on a eu recours à des éléments jusque-là farouchement opposés aux Khmers rouges, et ce afin de mettre sur pied une coalition des forces opposées à la République populaire du Kampuchea. Eh bien, ce manteau de respectabilité est un déguisement mal conçu et transparent. En effet, il faut être aveugle pour ne pas voir que ce sont les protégés de la Chine, les vestiges du Kampuchea dit démocratique, qui en profitent en premier lieu. C'est derrière

eux que se dresse l'ombre protectrice de Pékin; c'est entre leurs mains que se concentre l'essentiel des armes et des équipements militaires dont on fait usage dans la lutte contre le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea. Tout le déroulement de la réunion de Singapour et des travaux de la Conférence internationale sur le Kampuchea attestent clairement le rapport des forces établi entre les trois composantes de cette éventuelle prétendue coalition.

27. Et voir figurer dans le projet de résolution qui nous est soumis le nom de Khieu Samphan, l'un des bourreaux du peuple khmer, suscite en nous des sentiments de dégoût car ce nom, de pair avec celui de Pol Pot et de Ieng Sary, est synonyme de ce règne de mort auquel certains de mes prédécesseurs à cette tribune ont fait référence de façon si éloquente. Leurs professions de foi à cet égard sont-elles conformes à leur disposition d'accepter un texte qui fait l'éloge des activités d'un personnage si détesté par le peuple khmer tout entier? N'est-ce pas un effort désespéré à la quadrature du cercle que de réconcilier l'irréconciliable? L'inclusion des noms de tels criminels dans une résolution de l'Organisation des Nations Unies constitue à nos yeux un affront à la communauté internationale. Il est clair que ce sont les éléments polpotistes qui tirent essentiellement avantage de cet exercice qui nous est imposé.

28. La Hongrie, pays éloigné de la région, ne peut que souhaiter que la paix y revienne et qu'une coopération normale, voire cordiale, s'établisse entre les pays de l'Indochine et ceux de l'ANASE. Cela peut se faire uniquement sur la base de l'égalité souveraine de tous les Etats de la région. Nous sommes contre l'immixtion dans les affaires intérieures de tout pays de cette zone, mais nous sommes fermement pour le dialogue qui, nous en sommes certains, nous conduirait au règlement de tous les problèmes qui se posent dans les relations interétatiques dans la région, sujet de préoccupation qui a été plus d'une fois mentionné au cours de ce débat.

29. Les nombreuses propositions et initiatives des trois pays indochinois offrent un cadre constructif approprié aux efforts qui devraient être entrepris pour la solution de ces questions. Plus tôt on s'attellera à ce travail, plus vite on pourra récolter les fruits de cette entreprise positive qui est dans l'intérêt de tous les pays de la région.

30. A nos yeux, le projet de résolution est loin de satisfaire ces exigences puisqu'il suit le chemin indiqué par la Conférence internationale sur le Kampuchea et introduit en plus un mécanisme qui ne favoriserait pas le dialogue tant souhaité entre les pays de la région. Par conséquent, la délégation hongroise ne peut pas appuyer ce projet de résolution et votera contre.

31. M. PELLETIER (Canada) : J'ai l'honneur de faire part à l'Assemblée de l'intérêt et de la préoccupation constants du Canada à l'égard de la situation sur le terrain au Kampuchea ainsi que des efforts pour régler ce qui reste l'une des plus sérieuses menaces à la stabilité et au développement économique et social en Asie.

32. Le Canada est heureux de constater que, depuis l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 34/22, en 1979, et 35/6, en 1980, — dans les deux cas par une majorité écrasante — on a fait des progrès réels en vue de l'établissement des mécanismes de base nécessaires pour trouver une solution au problème kampuchéen. Les parains de cette résolution peuvent à juste titre prendre à leur compte les progrès réalisés jusqu'ici.

33. Malheureusement, ces contributions n'ont pas suffi car, nous le savons, le principal protagoniste en Indochine aujourd'hui, le pays qui maintient une armée de 200 000 hommes au Kampuchea, a choisi de ne pas appuyer les efforts des Nations Unies. De fait, le Viet Nam

a publiquement rejeté ces efforts et n'a fait aucun cas des appels internationaux qui lui ont été lancés, l'incitant à coopérer, non seulement avec ses voisins en Asie du Sud-Est, mais également avec l'ensemble de la communauté internationale. A cet égard, la position du Viet Nam n'est pas seulement malheureuse, elle est tragique. De toute évidence, ce n'est que par les efforts concertés et soutenus de toutes les parties en cause que nous pourrions trouver une solution durable au problème kampuchéen, une solution qui apporte la paix, la stabilité et la prospérité, non seulement au Kampuchea et au Viet Nam, mais à tous les pays de la région.

34. J'ai parlé des progrès réalisés l'an dernier en dépit du manque de coopération du Viet Nam et de ses partisans. A cet égard, le Canada tient à féliciter le Secrétaire général pour le succès qu'il a obtenu dans l'application de la résolution 35/6 sur le Kampuchea. C'est dans le prolongement de cette résolution que la Conférence internationale sur le Kampuchea fut convoquée en juillet de cette année. Plus de 90 pays, au nombre desquels le Canada, ont participé à cette conférence qui a connu un succès remarquable. Elle a permis de montrer de façon claire le ferme engagement de la communauté internationale envers les principes du droit international et de la Charte relatifs à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des Etats. De plus, nous devons tous nous demander si ceux des pays directement impliqués dans cette question qui étaient absents de la Conférence récusaient effectivement les principes du droit international et de la Charte. Je crois que non, du moins nous l'espérons tous. Mais quels gestes nous en apportent la preuve?

35. Le Canada appuie pleinement les résultats de la Conférence internationale sur le Kampuchea. La Déclaration de la Conférence¹ définit clairement les exigences de base d'une solution pacifique au problème kampuchéen : cessez-le-feu et retrait du Kampuchea de toutes les forces étrangères sous la supervision d'une force de maintien de la paix ou d'un groupe d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies et mesures appropriées pour maintenir l'ordre au Kampuchea en attendant la tenue d'élections libres sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies. Ces exigences, comme nous l'avons déclaré à plusieurs occasions, coïncident avec l'objectif du Canada qui est de voir l'installation au Kampuchea d'un gouvernement véritablement représentatif de la volonté du peuple kampuchéen et respectueux de son droit à l'autodétermination. La résolution de la Conférence internationale² établissant un Comité spécial pour aider à la recherche d'un règlement politique global de la question kampuchéenne coïncide également avec les objectifs du Canada. Le Canada appuie le travail de ce comité dans la tâche ardue d'examiner, avec l'aide du Secrétaire général, les moyens d'appliquer les principes de base d'un règlement pacifique.

36. La résolution qui nous est présentée aujourd'hui rappelle les principes énoncés dans la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea et prie le Secrétaire général de procéder à des consultations, de prêter son concours et de fournir à la Conférence et au Comité spécial les services nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Le Canada est heureux d'être l'un des auteurs de cette résolution. Nous croyons que les efforts de la Conférence et du Comité sont indispensables à la mise au point d'une solution pacifique au problème kampuchéen. Je tiens à réitérer que nous restons fermement engagés à la réalisation de la paix au Kampuchea, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, comme préalable à la stabilité, au développement et au progrès dans la région et que nous souhaitons, à cette fin, la tenue d'une nouvelle session de la Conférence.

37. Malgré les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies depuis deux ans, nous restons confrontés à la dure réalité d'un conflit qui persiste au Kampuchea et des souffrances humaines qu'il entraîne. Le Kampuchea et le peuple khmer ont été sauvés de justesse de la famine et de l'anéantissement ces deux dernières années grâce aux efforts louables d'organismes internationaux comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le FISE et la Croix-Rouge internationale, ainsi qu'aux dons désintéressés de nombreuses organisations privées de par le monde.

38. Toutefois, on peut tout juste dire que le peuple khmer a survécu. Les pénuries alimentaires persistent et des milliers de Kampuchéens continuent de fuir vers la frontière thaïlandaise. Ils s'enfuient pour échapper à la famine, aux conflits et aux dures conditions imposées par le régime provietnamien de Phnom Penh. Je suis certain que la communauté internationale continuera d'apporter les secours nécessaires au peuple kampuchéen.

39. Comme en témoignent les milliers de Kampuchéens qui ont « voté » par leurs actes en quittant le Kampuchea ou en allant se masser dans l'ouest du pays le long de la frontière thaïlandaise, le régime imposé par le Viet Nam n'est pas acceptable au peuple kampuchéen. L'opposition au régime de Phnom Penh menée par les Kampuchéens hors du Kampuchea, et notamment par des groupes politiques organisés, est une évidence. Cette opposition a été manifestée une fois de plus par les dirigeants des divers groupes khmers représentés à la Conférence internationale de juillet. La solidarité, dans cette opposition, au régime de Heng Samrin a été démontrée récemment encore par les efforts du Kampuchea démocratique, du Front national de libération du peuple khmer et du prince Norodom Sihanouk et de ses partisans pour former un gouvernement de coalition. L'illégitimité du régime provietnamien de Heng Samrin a été réaffirmée à maintes reprises l'an dernier. Ce régime reste inacceptable. Le Canada croit fermement et sans équivoque qu'il n'est pas question de choisir entre le régime soutenu par les Vietnamiens et le régime condamnable de Pol Pot, personnage que nul ne veut voir reprendre le pouvoir au Kampuchea. Les Kampuchéens ne choisiraient ni l'un ni l'autre, s'ils pouvaient en décider eux-mêmes librement.

40. Le Canada participe depuis longtemps à la promotion de la paix, de la stabilité, du développement et du progrès en Asie du Sud-Est. Notre participation à deux commissions internationales de contrôle en Indochine, nos relations étroites avec les pays membres de l'ANASE et notre appui à ces pays en témoignent. Dans la situation actuelle, le Canada croit que la création d'un Kampuchea indépendant, neutre et non aligné qui verrait le jour conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, apporterait la paix et la stabilité à la région. Nous croyons également qu'un Viet Nam fort et indépendant est essentiel à cet objectif.

41. La lutte que le peuple kampuchéen a dû livrer pour son droit à l'autodétermination, face à plus de 200 000 soldats vietnamiens, a sérieusement entravé le développement et le progrès dans cette partie du monde et menacé l'indépendance de toutes les nations qui y vivent. Seuls le développement économique et le respect mutuel du droit à l'autodétermination des nations en cause permettront d'instaurer la sécurité dans le Sud-Est asiatique. Le Canada désire toujours participer à la poursuite du développement dans ces pays. Et seule une solution politique du problème kampuchéen, seule une coopération de tous les Etats de la région, et même du monde, aux efforts des Nations Unies, peuvent rendre ce développement possible.

42. M. BHATT (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : Plus d'une fois j'ai exprimé devant cet organe la grave

préoccupation de mon pays à l'égard de la situation au Kampuchea. Le Kampuchea a été victime d'une occupation par la force au moyen de l'intervention militaire par le Viet Nam, en violation de toutes les normes régissant les relations entre Etats et des idéaux consacrés dans la Charte. Cette situation a engendré une tension qui tend à compromettre sérieusement la paix et la stabilité de toute la région du Sud-Est asiatique.

43. A nos yeux, l'égalité souveraine entre nations et le respect de l'indépendance de chacun, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays restent des principes hautement sacrés. Ces principes fondamentaux et cette confiance ont été violés de façon flagrante au Kampuchea. Un voisin puissant a, par une intervention militaire massive, installé dans ce pays un régime à sa solde et, à la suite d'une ingérence et d'une coercition extérieures, le peuple kampuchéen s'est vu cruellement refuser son droit inaliénable de décider librement de son avenir politique. On ne saurait accepter sous aucun prétexte les motifs invoqués par le Viet Nam pour justifier son intervention armée au Kampuchea.

44. Le déni de son droit souverain au peuple kampuchéen est resté inscrit à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis un certain temps et nous regrettons que les appels réitérés lancés par cet organe au Viet Nam pour qu'il cesse cette intervention et retire ses troupes du Kampuchea continuent d'être ignorés.

45. Le Népal a été l'un des auteurs des textes adoptés en tant que résolutions 34/22 et 35/6, qui prévoient une base viable de négociation entre les parties impliquées dans le conflit pour parvenir à un règlement amical et pacifique du problème. Nous réaffirmons notre conviction que le retrait des troupes étrangères et l'octroi au peuple kampuchéen de son droit à l'autodétermination sont les conditions indispensables pour un règlement juste et durable du problème kampuchéen. A cet égard, ma délégation tient à rappeler les dispositions de la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui s'est tenue en juillet 1981 et qui, entre autres, invitent les Etats intéressés et les parties impliquées dans le conflit qui n'ont pas participé aux travaux de la Conférence à revoir leur position et à prendre une part active au processus de négociation. Ces recommandations ont été faites compte dûment tenu des intérêts vitaux de toutes les nations qui s'intéressent à une paix durable et à la stabilité dans la région du Sud-Est asiatique.

46. Nous estimons que la récente entente entre les trois factions du Kampuchea dirigées par le prince Norodom Sihanouk, ancien chef d'Etat, M. Khieu Samphan et M. Son Sann, en vue de conjuguer leurs efforts pour restaurer la paix dans leur pays agité, est un fait encourageant.

47. Ma délégation a noté avec admiration les efforts sincères déployés par le Secrétaire général pour créer un climat favorable aux négociations et ma délégation s'engage à donner au Secrétaire général tout son appui dans la recherche d'un règlement pacifique négocié du conflit au Kampuchea.

48. La situation au Kampuchea a des aspects humains graves et tragiques en ce qui concerne les immenses souffrances humaines causées par le déracinement massif de la population de ses foyers en raison de troubles politiques et d'une invasion étrangère rarement connus dans l'histoire. Nous apprécions les efforts internationaux déployés pour alléger les souffrances humaines au Kampuchea. Le problème des réfugiés, qui est le résultat direct de la situation politique, ne saurait être réglé au milieu des troubles qui persistent au Kampuchea et sans un règlement approprié du problème politique.

49. J'espère et je crois que le Comité spécial réussira à trouver un règlement pacifique du problème kampuchéen.

La délégation népalaise demande instamment à l'Assemblée de voter pour le projet de résolution A/36/L.3/Rev.1, qui constitue une base juste et réaliste permettant de trouver une solution à la situation au Kampuchea.

50. Mme LOZOVSKAYA (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie, comme les délégations de nombreux autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, constate avec regret que l'Assemblée générale se voit imposer une fois de plus l'examen de la prétendue question concernant la situation au Kampuchea, dont le caractère artificiel et le manque de fondement sont évidents depuis le début. La réalité, les événements d'importance historique qui se sont produits dans la vie du peuple kampuchéen et dans son Etat indépendant et souverain, la République populaire du Kampuchea, au cours de cette brève période de temps, en sont la meilleure preuve. Il n'y a pas de doute que des résultats peu brillants attendent ceux qui ont proposé cette question à l'ordre du jour — les impérialistes et les hégémonistes, ainsi que tous ceux qui les suivent.

51. De l'avis de la délégation de la RSS de Biélorussie, un examen sérieux et impartial des événements qui se sont déroulés ces derniers temps et des faits relatifs à cette question nous permet aisément de déterminer le caractère totalement irrégulier de la discussion de cette question à l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi ma délégation pense, premièrement, que l'inscription de la prétendue question de la situation au Kampuchea sans le consentement et contre la volonté du peuple kampuchéen et de ses représentants légitimes — le Conseil d'Etat de la République populaire du Kampuchea — est une violation flagrante du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, principe consacré par la Charte.

52. Deuxièmement, il convient de comprendre qu'aucune des questions touchant les intérêts du peuple kampuchéen ne peut être résolue par une organisation internationale quelconque, y compris l'Assemblée générale, sans la participation de représentants dûment désignés par les organes supérieurs du pouvoir de la République populaire du Kampuchea. La présence, à l'Organisation des Nations Unies, de la clique de Pol Pot, qui ne représente personne, porte préjudice à l'autorité de l'Organisation et est une insulte à la mémoire des 3 millions de Kampuchéens qui ont été assassinés par les bourreaux de cette clique.

53. Troisièmement, c'est le peuple kampuchéen lui-même qui, il y a presque trois ans, a pris une décision fondamentale au sujet du véritable problème kampuchéen, problème qui a provoqué l'inquiétude légitime de la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il suffit de rappeler qu'au début des années 70, le Kampuchea qui, comme les autres Etats de l'Indochine, a beaucoup souffert de la brutale agression de l'impérialisme américain et de ses bombardements barbares dont bon nombre portaient de bases militaires situées dans le territoire de certains Etats voisins de l'Asie du Sud-Est qui, aujourd'hui, prétendent vouloir « le bien » du peuple kampuchéen.

54. En 1975, ayant pris avantage de la faiblesse des victimes de l'agression des interventionnistes d'outre-mer, les hégémonistes de Pékin, avec l'aide de traîtres kampuchéens et des bourreaux de ce pays, l'ont transformé en terrain d'essai pour la mise en œuvre d'idées maoïstes fantaisistes et pour en faire une place forte pour la réalisation de leurs desseins expansionnistes en Asie du Sud-Est.

55. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les blessures physiques et morales profondes — blessures encore vives — qui ont été infligées au peuple kampuchéen par la clique de Pol Pot, Ieng Sary et Cie pendant les quatre

années de leurs activités démentes. D'ailleurs, dans toutes les déclarations qui ont été prononcées ici, sauf celle de la Chine, on a fait état de l'indignation et de l'inquiétude qu'a suscitées le génocide qui a été commis et on a catégoriquement condamné le régime passé.

56. La délégation de la RSS de Biélorussie est d'avis qu'il convient d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les faits suivants, qui sont incontestables. La victoire des forces patriotiques et démocratiques remportée en janvier 1979 sous la direction du Front d'union nationale pour le salut du Kampuchea est devenue la plaque tournante de l'histoire du Kampuchea. La liquidation du régime de génocide a mené à l'instauration de conditions permettant au pays d'avancer dans la voie de la démocratie et du progrès social. Malgré les manœuvres des réactionnaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, au cours des trois années qui viennent de s'écouler, courte période dans le développement d'un Etat, le peuple kampuchéen, s'appuyant sur l'aide et le soutien sans réserve du Viet Nam, de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, a obtenu des succès considérables dans sa lutte pour la cause de la renaissance du pays que les barbares de Pol Pot avaient conduit à la destruction complète.

57. Sous la direction de son gouvernement légitime — le Conseil populaire révolutionnaire — des résultats considérables ont été obtenus par le peuple Kampuchéen dans le raffermissement de ses institutions et dans l'instauration d'une démocratie authentique. Les élections générales qui ont eu lieu pour élire l'Assemblée nationale ont prouvé la ferme autorité du pouvoir populaire et l'accord et le soutien de l'énorme majorité de la population pour les changements progressifs qui se produisent dans tous les secteurs de la vie sociale et pour la politique du Parti populaire révolutionnaire du Kampuchea visant la création d'une société socialiste.

58. La Constitution de la République populaire du Kampuchea, adoptée en juin de cette année, a représenté le bilan des événements des trois dernières années et a donné force légale aux conquêtes révolutionnaires du peuple qui est le propriétaire légitime du pays. Elle reflète les succès obtenus par la République dans la reconstruction de l'économie et de la culture nationales et elle définit les tâches à accomplir en vue de l'édification des bases de la société socialiste. La Constitution stipule que le Parti populaire révolutionnaire du Kampuchea est la force dirigeante de la société kampuchéenne. En ce qui concerne la politique intérieure, la tâche essentielle de l'Etat consiste à défendre les intérêts des travailleurs et à améliorer les conditions de vie matérielles et culturelles du peuple.

59. La Constitution proclame également les principes de la politique extérieure du Kampuchea : il s'agit de la lutte pour la paix, l'indépendance et le renforcement de l'amitié et de la coopération avec les autres peuples. La politique extérieure du Kampuchea bénéficie de l'appui international. La République a été reconnue par plus de 30 Etats et mouvements de libération nationale. La politique de la République populaire du Kampuchea est menée dans le sens du renforcement de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est. Conjointement avec le Viet Nam et la République démocratique populaire lao, la République populaire du Kampuchea a régulièrement pris des initiatives visant à la normalisation de la situation dans la région et s'efforce d'ouvrir le dialogue et de créer une atmosphère de confiance.

60. Les moyens réalistes d'arriver à une solution constructive des problèmes de la région sont contenus dans les diverses propositions de paix de la République socialiste du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao, de la République démocratique populaire du Kampuchea et, plus particulièrement, dans la dernière initiative dont a

fait état, au nom des trois pays de l'Indochine, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao M. Phoune Sipraseuth, dans la déclaration qu'il a prononcée lors du débat général de la présente session de l'Assemblée générale [16^e séance].

61. En même temps, la décision récente et le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et la discussion actuelle démontrent que certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, guidés par des intérêts égoïstes, continuent d'ignorer la réalité ou se refusent à comprendre le caractère irréversible des événements qui se sont déroulés au Kampuchea et qui ont mené ce pays à l'indépendance et au développement autonome. Ce sont précisément ces événements qui continuent à être utilisés dans l'intérêt expansionniste des milieux impérialistes et hégémonistes de Washington et de Pékin pour enfler ce que l'on prétend être le problème kampuchéen et qui leur sert de prétexte pour s'ingérer dans les affaires de l'Asie du Sud-Est. Ces pays ne reculent devant aucune manœuvre. Un exemple frappant en est le spectacle mis sur pied cette année à propos de l'organisation et de la tenue de la prétendue Conférence internationale sur le Kampuchea; il y a aussi les tentatives faites pour créer un « front unique » des chefs de la réaction khmère à l'étranger.

62. La délégation de la RSS de Biélorussie partage l'opinion exprimée ici par maintes délégations au sujet des intentions véritables de ceux qui ont proposé la tenue de cette « conférence ». Ces intentions ont été clairement exposées dans les déclarations de certains participants, et elles sont également reflétées dans les décisions qui ont été adoptées. Si l'on ne tient pas compte des pourparlers hypocrites sur un « règlement politique », nous voyons alors que toutes ces manœuvres et les « documents » qu'elles ont produits ne visent qu'à une seule chose : il s'agit de tromper l'opinion publique mondiale, de déformer la situation telle qu'elle existe dans la République populaire du Kampuchea et d'octroyer un soutien à ce qui reste de la clique de Pol Pot et aux autres réactionnaires kmers, les encourageant à prendre des mesures contre le peuple kampuchéen et mettant ainsi un frein au développement normal des relations entre les Etats de l'Indochine et de l'ANASE.

63. La délégation de la RSS de Biélorussie considère que c'est là une tentative flagrante d'empiéter sur l'indépendance et la souveraineté de la République populaire du Kampuchea et d'exacerber davantage la situation déjà tendue en Asie du Sud-Est. Nous sommes fermement d'avis que les prétendues décisions adoptées par la Conférence doivent être condamnées et qu'elles n'ont aucun caractère légal.

64. Compte tenu de ce qui précède, la délégation de la RSS de Biélorussie s'oppose énergiquement au projet de résolution A/36/L.3/Rev.1 présenté au titre de ce point de l'ordre du jour et votera contre.

65. M. SAID (Tunisie) : A l'occasion de la célébration, la semaine dernière, du vingtième anniversaire du mouvement des non-alignés, les orateurs qui se sont succédé à cette tribune ont rappelé avec conviction et éloquence les principes qui sont à la base du non-alignement, qui sous-tendent sa philosophie et inspirent son action.

66. C'est en se fondant sur ces mêmes principes, ces principes intangibles, applicables en tout lieu et en toutes circonstances, que la Tunisie intervient aujourd'hui, comme elle l'a fait lors des deux sessions précédentes, pour appeler à la stricte application de ces principes et de ceux contenus dans la Charte, dans la région du Sud-Est asiatique où ils ont été, voilà bientôt trois ans, bafoués et transgressés d'une manière évidente et caractérisée.

67. Le problème du Kampuchea qui nous préoccupe aujourd'hui et qui préoccupe la communauté internationale depuis bientôt trois ans, résulte, quelles que soient les justifications ou explications données par les uns ou par les autres, de faits irréfutables et clairement établis. Il résulte de l'intervention dans ce pays de forces armées étrangères et de l'installation, par la force, à Phnom Penh, d'un régime nouveau. Cette situation affecte gravement et directement la paix et la stabilité dans la région; elle remet en cause les normes qui régissent la conduite des relations entre Etats; elle constitue une infraction aux principes de la non-ingérence et de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats et une violation des principes du non-recours à la force comme celui du droit de chaque peuple de décider librement de sa propre forme de gouvernement.

68. Convaincue que le respect et la défense des principes de la Charte constituent, à terme, le meilleur gage de sécurité des petits pays, la Tunisie ne saurait accepter que la force puisse constituer le droit; elle ne peut tolérer qu'un pays, fort de sa puissance militaire, puisse décider de la nature et de la composition du gouvernement d'un pays voisin. La Tunisie ne saurait non plus souscrire à la thèse qui consiste à expliquer, voire à justifier, l'intervention au Kampuchea par la nature, au demeurant fort détestable, du régime de Pol Pot. Les règles internationales ne peuvent reconnaître à un pays le droit d'en envahir un autre et d'y imposer un nouveau régime sous le prétexte de défendre les droits de l'homme. L'accepter, c'est accepter que l'exemple du Kampuchea se répète dans d'autres pays, sous le même prétexte ou sous un autre; c'est autoriser les Etats à s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats, plus faibles ou plus petits; c'est ouvrir en définitive la voie à l'anarchie internationale.

69. La Tunisie est d'autant plus fondée à rejeter cette thèse qu'elle a toujours condamné le régime déchu du Kampuchea dont la politique de génocide avait soulevé l'indignation et suscité la réprobation de l'ensemble de l'opinion mondiale. La délégation tunisienne n'a jamais été disposée à apporter à ce régime le moindre appui, comme en témoigne du reste son vote à l'Assemblée générale chaque fois qu'il s'est agi de se prononcer sur les pouvoirs des représentants du Kampuchea démocratique.

70. Ce faisant, ma délégation tient à exprimer son refus de procéder à une application sélective des principes fondamentaux de la Charte ou d'entériner les interprétations arbitraires de ces principes, surtout quand il s'agit d'interventions militaires ou de guerres préventives déclenchées pour des raisons dites de sécurité, ou toute autre raison idéologique.

71. La région du Sud-Est asiatique est en droit de connaître la paix, la stabilité et la liberté, comme elle est en droit de jeter les bases d'une coopération économique en vue d'assurer sa croissance pacifique. Pour cela, le conflit du Kampuchea doit trouver de la manière la plus urgente sa solution définitive. Aux yeux de ma délégation, cette solution passe d'abord par le retrait des troupes étrangères du Kampuchea autant que par la cessation de toute fourniture d'armes à quelque partie que ce soit. Elle passe ensuite par l'organisation d'élections libres sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies en vue de permettre au peuple du Kampuchea de choisir librement ses institutions et la forme de son gouvernement. Elle passe enfin par une entente internationale qui assurerait qu'un Kampuchea indépendant, authentiquement neutre et non aligné, ne constitue pas une menace à la sécurité de ses voisins.

72. Bien que peu encourageant dans ses conclusions, le rapport du Secrétaire général [A/36/583], présenté à l'Assemblée générale en application de la résolution 35/6, nous autorise à nourrir quelque espoir de voir aboutir un règlement politique d'ensemble du problème du Kampuchea.

73. Ma délégation y a noté d'abord les résultats encourageants auxquels sont parvenus les secours internationaux en vue de soulager tant que faire se peut les souffrances des Kampuchéens, qu'ils soient à l'intérieur des frontières ou réfugiés dans les pays voisins. Elle a relevé avec satisfaction les efforts patients et déterminés entrepris par le Secrétaire général et son représentant spécial pour rapprocher les points de vue et instaurer un climat plus favorable à une solution pacifique du problème.

74. Ma délégation a enregistré avec intérêt les résultats de la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui s'est tenue en application de la résolution 35/6. Elle a toutefois regretté l'absence à cette conférence d'un certain nombre de parties directement concernées. Ma délégation qui, pour cette même raison, y a pris part en qualité d'observateur, estime cependant que toute possibilité de faire progresser les chances d'un règlement politique se doit d'être saisie et exploitée; elle formule le vœu, en dépit des réticences qui se manifestent encore, de voir la nouvelle réunion projetée de cette conférence se tenir avec la participation pleine et entière de toutes les parties intéressées. Mais que ce soit par ce canal ou par tout autre, il importe de trouver le moyen susceptible de rapprocher les points de vue des parties au conflit et qui soit de nature à conduire à un règlement négocié du problème, règlement qui doit garantir au peuple du Kampuchea ses droits fondamentaux à l'autodétermination, à la sécurité et à l'indépendance et qui tienne compte des intérêts légitimes de toutes les parties dans la région.

75. L'Assemblée générale est saisie de la question du Kampuchea à un moment où la situation internationale est devenue encore plus tendue et plus explosive qu'il y a un an. Il s'agit certes pour nous de prouver que la Charte et le droit des peuples ont un sens et ne peuvent être indéfiniment violés, mais il s'agit aussi et en même temps de faire en sorte que le peuple du Kampuchea ne voie pas ses souffrances s'aggraver du fait de la détérioration de la tension internationale.

76. Le projet de résolution A/36/L.3/Rev.1 contient, de l'avis de ma délégation, les éléments de base d'un règlement politique d'ensemble qui permettrait de mettre fin à cette situation qui n'a que trop duré et de rétablir enfin les Kampuchéens dans leur dignité en leur assurant des conditions de vie libres dans un pays souverain, indépendant, neutre et non aligné. C'est dans cet esprit que ma délégation s'apprête à voter en faveur de ce projet de résolution.

77. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*]: C'est la troisième année que l'Assemblée générale examine la situation au Kampuchea, puisque les efforts de la communauté internationale pour trouver une solution pacifique n'ont pas été couronnés de succès jusqu'à présent. C'est en juillet dernier que la Conférence internationale sur le Kampuchea a examiné le problème et adopté une déclaration ainsi qu'une résolution. Je n'ai guère besoin de décrire en détail les divers aspects de ce problème auquel la région est aux prises depuis décembre 1978. Cela a été exposé avec beaucoup d'éloquence par le Ministre des affaires étrangères des Philippines, M. Romulo, à la trente-sixième séance.

78. La position de l'Indonésie sur la question du Kampuchea s'inspire toujours de la déclaration commune des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE, publiée le 12 janvier 1979, qui déplore fermement l'intervention armée contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea. La déclaration confirme le droit du peuple kampuchéen à décider lui-même de son avenir, à l'abri de toute ingérence ou influence de puissances étrangères et dans l'exercice de son droit à l'autodétermination, et demande le retrait immédiat des forces étrangères du territoire kampuchéen.

79. A l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité aussi bien que l'Assemblée générale ont dû s'occuper de manière intensive de la situation au Kampuchea en tant que problème qui touche directement aux principes fondamentaux de la Charte aussi bien qu'au principe moral de la solidarité avec des êtres humains qui souffrent et sont menacés de famine et de mort. La menace que représentent les événements du Kampuchea pour la paix mondiale et régionale a amené le Conseil de sécurité à se réunir au début de l'année 1979. Les deux projets de résolution présentés par les pays non alignés demandant la cessation immédiate des hostilités et le retrait des forces étrangères n'ont pas été adoptés à cause du veto. Plus tard, en 1979, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/22 qui pour l'essentiel contenait des dispositions que le Conseil de sécurité n'avait pu adopter. Etant donné que cette résolution n'a pas été mise en œuvre, l'Assemblée générale, en 1980, a adopté la résolution 35/6, qui réaffirmait les principes fondamentaux en cause et demandait la convocation d'une conférence internationale, avec la participation de toutes les parties au conflit et d'autres intéressés afin de parvenir à un règlement politique global. Parmi les questions identifiées dans cette résolution et les éléments devant être négociés à la Conférence, il y avait, premièrement, le retrait total des forces étrangères suivant un calendrier défini et vérifié par l'Organisation des Nations Unies, et, deuxièmement, la garantie de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Kampuchea aussi bien que de ses voisins.

80. L'Assemblée, en adoptant les résolutions 34/22 et 35/6, a fourni à deux reprises un cadre pour un règlement politique global et pacifique. En dépit de l'adoption de ces deux résolutions et en dépit des efforts constants de la communauté internationale pour résoudre le problème, la situation est restée sans changement fondamental. C'est dans ce contexte que la convocation de la Conférence internationale sur le Kampuchea en juillet dernier était de la plus haute importance. Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour le rôle positif qu'il a joué dans la convocation de la Conférence.

81. La Conférence a établi un cadre plus détaillé de solution politique globale de la question du Kampuchea, compte tenu des intérêts légitimes de tous les intéressés. Le cadre comprend les éléments suivants : premièrement, le retrait des forces étrangères; deuxièmement, un acte d'autodétermination par le peuple du Kampuchea, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies; troisièmement, une garantie de non-ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea; et, quatrièmement, un engagement d'après lequel le Kampuchea indépendant n'agirait pas ou ne serait pas utilisé contre les intérêts de ses voisins.

82. Il est significatif de constater que la Conférence a créé un comité spécial pour établir des contacts avec toutes les parties en conflit et pour être le canal devant faciliter la recherche constante d'une solution politique globale. Le Comité aura un rôle crucial à jouer dans le déclenchement du processus qui devrait amener les parties à une solution pacifique.

83. La Conférence internationale sur le Kampuchea était un point de départ, un premier pas dans le processus de négociation. L'Indonésie appuie l'idée d'un dialogue constant entre les pays de la région qui donnerait l'occasion d'explorer la possibilité d'un règlement pacifique du problème du Kampuchea et de renforcer la confiance et la compréhension mutuelles. Un tel dialogue est de l'intérêt de tous les Etats de la région pour trouver le moyen qui permettrait de mettre un terme au conflit du Kampuchea. Ceux qui sont directement en cause dans ce conflit auraient beaucoup à perdre si leurs énergies et leurs ressources étaient gaspillées et si les efforts de reconstruction et de

développement économique étaient remis à plus tard à cause d'hostilités continues.

84. Une fois que le problème du Kampuchea aura été résolu, la paix dans la région sera plus sûre et il sera possible de travailler ensemble à l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est et d'accomplir la tâche immense qui permettra d'assurer le progrès et le développement pour nos peuples.

85. C'est compte tenu de ces objectifs que ma délégation appuie le projet de résolution A/36/L.3/Rev.1, parrainé par plus de 30 Etats Membres, dont l'Indonésie. Le projet de résolution souligne la nécessité d'une solution politique globale du conflit qui devrait écarter toute suspicion et toute méfiance et préparer la voie à la reprise de relations significatives et de rapports de coopération entre les pays de la région. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'on pourra s'attendre à voir apparaître une paix et une stabilité durables en l'Asie du Sud-Est.

86. Avant de terminer, je tiens à exprimer la reconnaissance de ma délégation pour les efforts faits par la communauté internationale pour alléger les souffrances du peuple kampuchéen. A cet égard, l'Indonésie tient à exprimer sa profonde reconnaissance à la Thaïlande pour l'aide et l'appui qu'elle a donnés avec tant de générosité à des milliers de réfugiés kampuchéens le long des frontières et dans les centres d'accueil.

87. Enfin, ma délégation espère que les Etats Membres pourront donner leur appui au projet de résolution A/36/L.3/Rev.1, contribuant ainsi à la solution du problème kampuchéen et permettant d'assurer le retour à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est pour tous les Etats de la région, paix et stabilité qu'ils appellent de tous leurs vœux.

88. M. TSVETKOV (Bulgarie) : La délégation de la République populaire de Bulgarie note avec un vif regret que l'Assemblée générale est de nouveau contrainte de discuter de la prétendue « question du Kampuchea », dont l'inscription à l'ordre du jour s'avère contraire aux buts et aux principes de la Charte. De l'avis de mon gouvernement, il est hors de doute que la situation au Kampuchea est une affaire qui relève exclusivement de la compétence intérieure de cet Etat et de son seul représentant légitime, à savoir le Conseil d'Etat de la République populaire du Kampuchea. Le caractère tendancieux évident de ce débat découle aussi du fait qu'il se déroule sans la participation des représentants légitimes du peuple du Kampuchea, malgré leur désir justifié de prendre part à la présente session.

89. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, nous sommes une nouvelle fois témoins de certaines tentatives visant non seulement à entraîner l'Organisation des Nations Unies dans une discussion stérile, mais aussi à donner de la situation au Kampuchea une image complètement déformée. Cela est nécessaire aux instigateurs de cette campagne indigne contre la République populaire du Kampuchea afin qu'ils puissent dresser de nouveaux obstacles devant les transformations progressistes au Kampuchea, freiner le processus de redressement dans le pays, tout en maintenant la tension dans le Sud-Est asiatique, afin de réaliser leur stratégie d'attisement de la tension et de la confrontation à l'échelle globale.

90. Deux ans et demi se sont écoulés seulement depuis que cette terre, qui a tant souffert, s'est libérée de la terreur sanglante imposée par les fantoches de Pékin, qui ont conduit le Kampuchea à la limite d'une catastrophe nationale. Pendant cette période, en dépit de l'opposition active des forces impérialistes et hégémonistes qui cherchent, par tous les moyens, à renverser la situation existant au Kampuchea, des victoires décisives ont été remportées dans le cadre de la renaissance du pays. Les élections libres et démocratiques aux organes locaux du pouvoir populaire et

à l'Assemblée nationale se sont déroulées avec succès, ce qui a été reconnu par les observateurs impartiaux de 20 pays. La première Constitution réellement démocratique dans l'histoire du pays a été adoptée. Un autre événement d'une importance capitale a été le quatrième Congrès du Parti populaire révolutionnaire du Kampuchea, qui a tracé de nouvelles perspectives dans le développement du pays.

91. Ces événements politiques importants ont prouvé qu'en dépit de la destruction complète du pays infligée par le régime sanglant de Pol Pot, le peuple khmer possède suffisamment de force pour pouvoir gérer à lui seul son propre pays. La production agricole, en 1980, a été multipliée par deux en comparaison de celle de l'année précédente. A l'heure actuelle, 80 p. 100 des entreprises industrielles sont en marche. Le système de la santé publique et de l'éducation fonctionne d'une manière organisée. Dans tous les centres provinciaux, des hôpitaux ont été créés, ce qui signifie, en pratique, que toute la population du pays jouit de soins médicaux. Il y a actuellement au Kampuchea plus d'un million d'élèves et d'étudiants alors que le nombre d'enseignants dépasse les 20 000. On envisage la liquidation complète de l'analphabétisme d'ici à 1983. Des organisations professionnelles et de masse ont été créées, ce qui consolide la base sociale du pouvoir populaire.

92. La politique extérieure de paix poursuivie par le Conseil d'Etat de la République populaire du Kampuchea ainsi que la recherche de voies, conjointement avec le Viet Nam et la République démocratique populaire lao, en vue d'une normalisation des relations avec les pays du Sud-Est asiatique rencontrent une compréhension et un appui de plus en plus grands dans le monde. Les nouvelles propositions constructives avancées aux conférences des ministres des affaires étrangères de ces trois pays de l'Indochine visent un règlement positif des problèmes pressants et graves de cette région. Tout cela met en relief le fait que le peuple khmer surmonte avec succès le lourd fardeau de l'héritage que lui ont laissé les fantoches de Pol Pot et qu'il va d'un pas sûr vers son lendemain.

93. Aujourd'hui, personne ne peut ni n'a le droit d'ignorer la réalité évidente, à savoir que les transformations progressistes en République populaire du Kampuchea ont un caractère irréversible. Le peuple kampuchéen a déjà fait son choix, et personne ne saura le faire dévier de la voie pour laquelle il a opté. Toute action négligeant la volonté et le désir du peuple kampuchéen non seulement constitue une ingérence brutale dans les affaires intérieures du Kampuchea souverain, libre et indépendant, mais aussi va à l'encontre des intérêts de tous les peuples du Sud-Est asiatique et à l'encontre de la cause de la paix dans le monde.

94. Toutefois, au mépris de la volonté de son peuple, les ennemis de la République populaire du Kampuchea persistent dans leurs tentatives de renverser le cours de l'histoire. Les hégémonistes de Pékin, de pair avec les autres forces réactionnaires, nourrissent comme auparavant les espoirs nostalgiques de ressusciter les jours d'antan et trament des plans subversifs pour s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea et pour continuer à déstabiliser la situation dans la région. Dans l'accomplissement de ces plans, les livraisons d'armes aux bandes criminelles de Pol Pot non seulement continuent, mais augmentent. Dernièrement, les manigances autour du montage d'un prétendu « front uni » avec la participation d'éléments réactionnaires de toutes sortes, y compris des criminels de Pol Pot, pour mener des actions subversives contre le Gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea, se sont intensifiées. Les forces impérialistes et hégémonistes s'efforcent, avec de plus en plus d'acharnement, d'impliquer l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation de leurs desseins.

95. La République populaire de Bulgarie, comme elle l'a déjà déclaré, rejette les décisions de la prétendue Conférence sur le Kampuchea, qui constituent une tentative d'ingérence brutale dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. Elles sont de nature à dresser des obstacles sur la voie de la normalisation des relations entre les pays de l'Indochine et du Sud-Est asiatique et à aggraver la situation, déjà assez tendue, dans cette région du monde. Les inspirateurs de cette conférence ne cachent pas leurs objectifs : renverser le gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea et le remplacer par un régime qui n'empêcherait pas l'impérialisme américain et l'hégémonie chinoise de réaliser leurs plans agressifs et expansionnistes au Sud-Est asiatique. Ces plans sont en conformité avec la politique de confrontation et d'accroissement de la tension en tant que partie intégrante de leur stratégie politique globale visant à obtenir la suprématie mondiale.

96. De ce fait, ils s'efforcent de faire de l'Organisation des Nations Unies leur complice dans la réalisation de leurs desseins subversifs et ne ménagent pas leurs efforts pour faire imposer à l'Organisation la légalisation de la restauration d'un régime de génocide qui a tué 3 millions de Kampuchéens.

97. En l'occurrence, toute décision concernant le Kampuchea prise au mépris de la volonté du peuple kampuchéen et en l'absence de représentants de la République populaire du Kampuchea ne peut avoir ni n'aura aucun effet. Le peuple kampuchéen a besoin d'une assistance désintéressée et non pas des soucis démagogiques de ceux qui sont les responsables directs de la tragédie qu'il a connue, tragédie provoquée, comme on le sait, par l'agression des Etats-Unis en Indochine et par les crimes du régime de Pol Pot, encouragé dans ses agissements par ses tuteurs pékinois.

98. Ce sont les raisons pour lesquelles la République populaire de Bulgarie ne peut pas donner son accord au projet de résolution A/36/L.3/Rev.1. Tout comme les décisions de la prétendue « Conférence sur le Kampuchea », le projet de résolution soumis est partial et tendancieux et ne correspond pas aux intérêts du peuple kampuchéen. L'approche qui y est adoptée ne contribue pas au règlement pacifique et global des problèmes existants dans le Sud-Est asiatique non plus qu'à l'établissement d'un climat de confiance et de sécurité dans cette région. De plus, elle entrave l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables et le développement de la coopération entre les Etats dans cette partie du monde.

99. Le peuple kampuchéen a besoin de paix, de stabilité, de relations normales avec ses voisins, autrement dit, de conditions internationales favorables afin qu'il puisse continuer son œuvre pacifique et créatrice. C'est justement dans cette direction que l'Organisation devrait déployer ses efforts pour contribuer au règlement pacifique des différends entre les Etats dans cette région et à l'instauration en Asie du Sud-Est d'une zone de paix, de stabilité et de coopération.

100. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation de l'Union soviétique considère que la discussion à l'Assemblée générale de la prétendue question de la situation au Kampuchea va totalement à l'encontre des normes établies. C'est pourquoi nous avons, dès le début, protesté contre son inscription à l'ordre du jour de la présente session. Cette discussion qui s'oppose à la volonté du peuple et du Gouvernement du Kampuchea, sans la participation de leurs représentants légitimes, constitue une ingérence directe dans les affaires d'un Etat indépendant et souverain, la République populaire du Kampuchea, et représente par conséquent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

101. Dans le télégramme, en date du 9 septembre 1981, adressé au Secrétaire général et au Président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale par le Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, M. Hun Sen, on indique clairement que « le Conseil d'Etat de la République populaire du Kampuchea s'affirme comme le seul représentant authentique et légal du peuple kampuchéen » et que « aucun problème concernant le Kampuchea ne peut être résolu dans n'importe quelle organisation internationale, y compris l'Assemblée générale des Nations Unies, sans la participation des représentants dûment désignés par le Conseil d'Etat de la République populaire du Kampuchea ». [Voir A/36/492].

102. Si la délégation soviétique prend la parole aujourd'hui, c'est uniquement pour montrer une fois encore les intentions et les objectifs néfastes de ceux qui ont organisé la discussion qui se déroule en ce moment.

103. Pour comprendre jusqu'où cette intrigue nous mène, il suffit de voir qui la soutient. Bien que ces pays ne figurent pas dans la liste des coauteurs du projet de résolution soumis à l'initiative des pays de l'ANASE, personne n'ignore que les vrais instigateurs de ce projet sont les Etats-Unis d'Amérique et la Chine. Aujourd'hui, ces pays se font les défenseurs des intérêts du peuple kampuchéen, de son indépendance et de son autonomie. Mais comment se sont-ils comportés à l'égard du Kampuchea il y a 10 ou 5 ans? Quel « soin » ont-ils pris alors des Kampuchéens?

104. En 1969, les Etats-Unis ont commencé à bombarder le Kampuchea neutre. L'année suivante, ils ont imposé à ce pays le régime fantoche de Lon Nol. Pendant cinq ans, les bombardements barbares de l'aviation américaine et les représailles massives menées par le régime pro-américain ont entraîné la mort de plus de 800 000 Kampuchéens.

105. Pékin a empêché le peuple du Kampuchea de jouir des fruits de sa victoire sur les agresseurs américains et leurs alliés. En 1975, grâce à l'aide de la Chine, après la liquidation physique des dirigeants de la lutte armée de libération du peuple kampuchéen, la clique de Pol Pot-Ieng Sary-Khieu Samphan est venue au pouvoir. Le triste résultat de leur gestion a été la mort de près de 3 millions de personnes, c'est-à-dire environ la moitié de la population du pays. Il y a donc eu près de 4 millions de morts, des centaines de milliers de veuves et d'orphelins. L'Etat a été complètement ruiné. Voilà ce qu'a apporté au Kampuchea la politique de ceux qui se disent aujourd'hui les défenseurs du peuple kampuchéen.

106. C'est la troisième année déjà que l'Assemblée générale examine la question de la situation au Kampuchea; cela montre à l'évidence que certaines personnes n'aiment pas ce qui se passe dans ce pays. Par quoi se caractérise la situation au Kampuchea? Quels sont les aspects fondamentaux des changements qui s'y opèrent?

107. Dans le domaine politique, au lieu de la clique de Pol Pot, le pouvoir est exercé par un gouvernement qui représente réellement le peuple. L'Etat kampuchéen redevient fort. Des élections générales ont été organisées pour élire des représentants aux organes locaux du pouvoir et à l'Assemblée nationale de la République populaire du Kampuchea, ce qui constitue un événement politique extrêmement important. Presque toute la population adulte du pays a participé à ces élections. Le fait qu'elles aient été organisées, pour la première fois dans l'histoire du pays, dans des conditions libres et démocratiques, comme de nombreux observateurs étrangers ont pu le constater, confirme l'intention du peuple kampuchéen de marcher sur la voie de l'édification d'une vie nouvelle.

108. La première session de l'Assemblée nationale de la République populaire du Kampuchea a adopté la Consti-

tution. Celle-ci établit qu'en politique intérieure, la tâche principale du gouvernement est la défense des intérêts des travailleurs et le relèvement du niveau matériel et culturel de la population. On y trouve également énoncés les principes fondamentaux qui régissent la politique de ce pays, ainsi que les droits et devoirs des citoyens, et les tâches des organisations sociales. La Constitution affirme aussi le caractère pacifique de la politique extérieure du Kampuchea.

109. Les efforts héroïques du peuple kampuchéen ont permis de redresser l'économie du pays. La culture du riz a été rétablie : alors que l'on avait semencé 800 000 hectares en 1979, les ensemencements ont porté cette année sur 1,8 million d'hectares. Les cultures industrielles ont produit de nouveau; les pêcheries donnent des résultats de plus en plus satisfaisants; l'industrie légère et artisanale a repris son activité; les transports fonctionnent à nouveau. La circulation monétaire a repris.

110. En ce qui concerne le domaine social, il y a lieu de noter les efforts qui ont été faits dans le domaine de la santé et dans celui de l'enseignement public. Plus d'un million d'enfants sont actuellement scolarisés et l'on voit de nouveau fonctionner les établissements d'enseignement supérieur : les facultés de médecine et de pharmacie, l'institut pédagogique. Les conditions de vie de toutes les couches de la population se sont améliorées, sans exception. On encourage systématiquement la culture nationale. On restaure les lieux de culte et ils ont été rouverts.

111. Le Viet Nam, l'Union soviétique et les autres pays socialistes continuent à fournir une aide aussi diversifiée que complète au peuple kampuchéen pour l'aider à résoudre les problèmes et à surmonter les difficultés d'une situation héritée de la clique de Pol Pot; ils apportent aussi leur concours au développement de l'économie et à la normalisation de la vie de la population.

112. L'aide fournie par les organisations internationales est également d'une très grande importance pour le peuple kampuchéen, en particulier lorsqu'il s'agit de livraisons de denrées alimentaires et de médicaments. Il ne fait aucun doute que le peuple du Kampuchea souhaite voir se poursuivre une telle assistance.

113. Les heureux changements intervenus au Kampuchea et dans la vie de son peuple ont été attestés internationalement, même dans les milieux qui sont loin de sympathiser avec le nouveau régime. Dans un document en date du 19 mars, le FISE, une organisation active et respectée, notait que, malgré les difficultés qui subsistent encore, « l'étonnante renaissance du Kampuchea se poursuit ».

114. Un correspondant du journal américain *The Christian Science Monitor*, qui a visité le Kampuchea cette année devait écrire, dans un article intitulé « L'étonnante renaissance du Kampuchea » paru dans le numéro du 27 février, que « pour les Kampuchéens avec lesquels j'ai eu l'occasion de parler et qui ont souffert des bombardements américains et de cinq ans de guerre civile au début des années 70, la vie est meilleure qu'elle ne l'a jamais été depuis que Norodom Sihanouk a été renversé en mars 1970. »

115. Les responsables de la discussion qui se déroule actuellement au sein de l'Assemblée générale ne peuvent dissimuler ces faits derrière leurs vains propos. Aussi préfèrent-ils ne rien dire de la vie économique et sociale du Kampuchea en ce moment. En fait, ils passent le sujet sous silence. De quoi ont-ils donc à se plaindre? Apparemment, ils regrettent que le peuple du Kampuchea ait réussi, avec l'aide de ses amis, à se libérer du joug sanglant de ses bourreaux et de ses oppresseurs et se soit engagé résolument dans la voie du renouveau national et du développement,

que le pays ait enfin cessé d'être un point de départ pour l'agression contre les Etats indochinois voisins.

116. Ni les Etats-Unis d'Amérique ni la Chine n'ont réalisé leurs objectifs au Kampuchea par la force des armes. Le massacre du peuple kampuchéen ne les a pas servis davantage. Aussi s'efforce-t-on maintenant d'utiliser le mécanisme de l'Organisation des Nations Unies pour qu'avec son aide et sous son couvert, on puisse s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea. En d'autres termes, les desseins sont restés les mêmes; ce sont les moyens utilisés pour les mener à bien qui ont changé.

117. Parmi ces moyens, on peut noter ce que l'on a appelé la Conférence internationale sur le Kampuchea. En Union soviétique, on a considéré cette « conférence » comme une tentative grossière d'ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea, comme une tentative très nette de faire à nouveau obstacle à la normalisation des relations entre les pays de l'Indochine et ceux de l'ANASE, et comme une tentative d'aggraver le climat de tension qui règne en Asie du Sud-Est. La manœuvre visant à la convocation de cette « conférence » était vouée à l'échec car les Etats de l'Indochine — le Viet Nam, la République démocratique populaire lao et le Kampuchea, soit les pays directement concernés — ont rejeté la résolution adoptée lors de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et sur la base desquelles cette prétendue conférence devait se réunir.

118. Allant à l'encontre des efforts des peuples de l'Asie du Sud-Est qui visent le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région, ceux qui sont à l'origine de la « Conférence » se sont donné pour tâche de lui octroyer un caractère permanent grâce à la création d'un prétendu Comité spécial sur le Kampuchea. Il est clair que toute décision prise à propos du Kampuchea sans tenir compte des vœux de sa population et en l'absence des représentants de la République populaire du Kampuchea ne saurait avoir quelque force que ce soit.

119. Pour toutes ces raisons, notre délégation est fermement opposée au projet de résolution A/36/L.3/Rev.1 et votera contre. Quelle que soit la phraséologie diplomatique dont on entoure ce projet, son soutien ne saurait être évalué que comme un appel au retour de Pol Pot et de sa clique assoiffée de sang au Kampuchea. Ces criminels méritent sans aucun doute un autre traitement, comme celui proposé récemment, par exemple, dans un article paru dans le *New York Times* du 7 juin et émanant de l'un des représentants de l'organisation Oxfam America, qui avait participé à la mise sur pied d'une assistance humanitaire au peuple kampuchéen. Il écrivait ceci :

« Le règlement politique du conflit au Kampuchea doit partir de l'idée qu'il faut désarmer les Khmers rouges et déférer leurs dirigeants devant un tribunal international semblable à celui de Nuremberg. »

120. Prenant part au débat général de l'actuelle session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Gromyko, devait déclarer :

« ... personne ne doit croire que des résultats autres que nocifs pourraient provenir des manœuvres montées autour du problème kampuchéen. Il est inadmissible que, sous couvert de quelconques pseudo-conférences, on cherche à imposer à nouveau au peuple du Kampuchea les bourreaux ou les anciens petits seigneurs qu'il a renversés. Le peuple de ce pays a déjà fait son choix.

« C'est également un échec qui guette les tentatives faites pour discréditer la République socialiste du Viet Nam qui a prêté la main au peuple kampuchéen dans sa lutte de liberté et d'indépendance. » [7^e séance, par. 148 et 149.]

121. Il est évident qu'il faut commencer par éliminer les causes de tension et de conflit en Asie du Sud-Est si l'on veut espérer voir se normaliser la situation dans cette région. C'est-à-dire qu'il faut mettre fin à l'intervention des impérialistes et des hégémonistes dans les affaires intérieures des peuples de la région. Le seul moyen réaliste d'y parvenir n'est pas de lutter contre cet état de fait ou de déstabiliser la situation, mais bien plutôt de favoriser la coopération entre tous les Etats de l'Asie du Sud-Est. Les problèmes doivent être résolus sur une base régionale, dans un esprit de bon voisinage et de coexistence pacifique, sans ingérence étrangère. C'est précisément ce que proposent les pays de l'Indochine, comme l'a fait tout récemment encore le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, M. Sipraseuth, au nom de la République socialiste du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et la République populaire du Kampuchea, dans le cadre du débat général de la présente session de l'Assemblée générale [16^e séance].

122. La délégation soviétique appuie sans réserve cette proposition constructive et pacifique. Elle se propose d'énoncer sa position en détail au cours de la discussion prochaine à cette session du point 34 de l'ordre du jour, intitulé « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est ».

123. En conclusion, ma délégation voudrait demander instamment aux Membres de l'Organisation des Nations Unies de faire preuve de davantage de réalisme dans leur examen de la situation en Asie du Sud-Est et de rejeter les tentatives d'utiliser les Nations Unies pour s'ingérer dans les affaires de la République populaire du Kampuchea. L'intérêt de la paix et du bien-être des peuples de la région aussi bien que l'intérêt de la sécurité internationale y seraient mieux servis.

124. M. GOLOB (Yougoslavie) [interprétation de l'anglais] : Une fois de plus nous examinons la situation en Asie du Sud-Est et au Kampuchea. La situation s'aggrave, les tensions augmentent et la menace à la paix persiste. Les problèmes restent toujours sans solution et les causes de la crise subsistent. Comme l'ont souligné plusieurs orateurs qui ont pris la parole avant moi nous avons déjà eu deux débats sur le Kampuchea à l'Assemblée générale et un débat dans le cadre de la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui a eu lieu en juillet dernier. Cela prouve que la communauté internationale ne saurait accepter des solutions imposées par la force et rejette la politique du fait accompli.

125. Le débat général de l'Assemblée générale vient de prendre fin. Les participants au débat sont unanimes à reconnaître que la situation internationale se détériore considérablement et que la paix et la sécurité dans le monde sont constamment en danger.

126. Nous n'éprouvons aucun doute quant aux causes de cette évolution. C'est le recours de plus en plus fréquent à la menace et à l'emploi de la force, à l'intervention et à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. C'est la rivalité entre les grandes puissances pour élargir leurs sphères d'influence qui aboutit au déni du droit des peuples de décider de leur propre destin et à l'imposition de la volonté des puissances étrangères.

127. La politique de division du monde en blocs, néoblocs et alliances mène constamment à des tentatives de plus en plus agressives d'établissement de prétendues zones de sécurité ou d'intérêts vitaux. Ce fait provoque et multiplie les foyers de crise et en forme une chaîne qui étrangle quasiment le globe. L'un des principaux maillons de cette chaîne est la situation en Asie du Sud-Est. C'est le résultat de l'intervention étrangère et de la présence militaire étrangère massive au Kampuchea.

128. Les peuples des pays de l'Asie du Sud-Est ont gagné leur liberté et leur indépendance au prix d'une lutte longue et héroïque. Toutefois, le peuple kampuchéen résiste toujours à l'intervention étrangère et le pays est le théâtre d'une guerre dévastatrice. Les souffrances de la population continuent et on ne peut y mettre fin sans une solution politique. Il est contraire aux principes de la Charte d'imposer de l'extérieur un mode de vie ou un gouvernement à un Etat, quel qu'il soit, sous quelque prétexte que ce soit. Dire cela ne signifie pas défendre tel ou tel régime ou gouvernement, que ce soit au Kampuchea ou ailleurs. Il n'est pas de principe plus important que celui qui consiste à réaffirmer le droit de tout peuple de décider souverainement de son propre destin. D'un point de vue juridique ou moral, ceci est de la plus haute importance. Ces principes ont été réaffirmés dans les résolutions adoptées par le passé par l'Assemblée générale et ils forment la base de la Déclaration adoptée lors de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

129. La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en février dernier, a conclu que la situation au Kampuchea est au cœur de la crise en Asie du Sud-Est. Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés ont souligné que les principes de non-ingérence, de non-intervention, le retrait des troupes étrangères et l'inviolabilité du droit des peuples à décider de leur propre destin sont l'unique base sur laquelle fonder une solution politique juste et durable de cette crise et d'autres crises qui affectent le monde.

130. La Yougoslavie a toujours œuvré pour l'application de ces principes aux Nations Unies et entre pays non alignés et continuera de le faire. C'est pour cette raison que la Yougoslavie a participé à la Conférence internationale sur le Kampuchea.

131. La Déclaration adoptée à cette conférence contient, à notre avis, les éléments essentiels du règlement du problème du Kampuchea et constitue en elle-même la base et le cadre d'une solution politique globale. La Déclaration formule les principes fondamentaux d'une solution. Tout d'abord, le retrait des troupes étrangères et la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de décider de leur propre système interne. De même, elle offre les modalités d'une action pratique.

132. Il est particulièrement important de souligner que l'idée principale de la Déclaration n'est pas d'imposer une solution particulière préparée à l'avance. Il s'agit d'un effort en vue de déclencher les négociations entre les parties directement en cause ou intéressées. Le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea verra ses travaux couronnés de succès s'il entraîne un dialogue constructif entre les parties directement en cause, un dialogue qui, jusqu'à présent, a fait défaut.

133. La Conférence souligne la nécessité de respecter les intérêts légitimes de tous les pays de la région. Le but ultime d'une solution globale est de permettre à tous les pays de vivre en paix, dans la sécurité, le respect mutuel et la non-ingérence. Dans cet esprit, la Yougoslavie appuie les aspirations authentiques visant à transformer l'Asie du Sud-Est en une zone de paix, de liberté et de neutralité. Pour la réalisation de ces aspirations, il est indispensable de restaurer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea et de maintenir son statut d'Etat non aligné.

134. La crise du Kampuchea dépasse, et de loin, les frontières de ce pays et de l'Asie du Sud-Est de par ses incidences et ses effets sur le plan international en général. L'indépendance de chaque pays n'est pas seulement la responsabilité de tous, c'est aussi la garantie de la sécurité pour tous. La défense de l'indépendance, dans cette situation comme dans d'autres situations, signifie la défense de

l'indépendance et de la liberté dans toutes les parties du monde et de tous nos pays pris individuellement.

135. Il ne s'agit pas là de notions abstraites. Elles sont à la base d'un monde en paix et d'un monde entre égaux. Dans le concert des nations personne ne saurait rester indifférent ou se tenir à l'écart lorsque l'indépendance est niée et violée d'une manière flagrante.

136. En conséquence, ma délégation appuie le projet de résolution sur la situation au Kampuchea et votera en sa faveur.

137. M. ELSHEIKH (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : L'Assemblée générale est, une fois de plus, saisie d'une question extrêmement importante et grave. L'absence d'une solution juste et durable du problème met en danger l'ensemble de la région, exacerbe les tensions dans les relations internationales et sape la paix et la sécurité internationales.

138. La question du Kampuchea ne concerne pas seulement le peuple kampuchéen, malgré les souffrances et les injustices qu'il a subies au cours des années. La question du Kampuchea ne concerne pas seulement les peuples de l'Asie du Sud-Est, en dépit des incidences négatives qu'elle entraîne pour cette région dont les nombreux problèmes s'aggravent de jour en jour. Le problème du Kampuchea porte avant tout sur les principes fondamentaux élevés qui régissent les relations internationales et forment le cadre d'une interdépendance et d'une coopération entre tous les Etats et les peuples, conformément à la Charte et aux normes du droit international.

139. La gravité de la question du Kampuchea est soulignée par le fait qu'elle reflète le danger que représente l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, phénomène qui a, à maintes reprises, affligé les pays pauvres, non alignés et en développement et a eu des effets négatifs sur la sécurité de ces mêmes pays. C'est un phénomène qui a abouti à la perte de la sécurité et de la stabilité pour des régions entières et forcé les Etats de ces régions à utiliser leurs moyens limités pour mobiliser leurs forces militaires au lieu de les mettre au service du développement et de la reconstruction.

140. La question du Kampuchea reflète clairement ce phénomène, prouvant à quel point sont compromis aujourd'hui les principes du respect de la souveraineté, de l'indépendance et du droit des peuples à l'autodétermination, conformément à leur libre volonté et sans ingérence extérieure ou coercition. De l'avis de ma délégation, la question du Kampuchea met tous ces principes et l'attachement des Etats à ces principes à dure épreuve. Il faut surmonter une telle épreuve si nous voulons que ces principes soient respectés et qu'il soit mis fin aux pratiques agressives et aux actes d'intervention dans les affaires intérieures des Etats.

141. C'est la raison pour laquelle le Soudan s'intéresse vivement à cette question et suit de très près l'évolution de la situation au Kampuchea depuis que des actes d'agression ont été perpétrés dans ce pays il y a quelques années et que son territoire a été soumis à l'occupation étrangère. En conséquence, nous avons toujours participé aux efforts faits par la communauté internationale en vue d'aboutir à un règlement juste et pacifique dans le cadre des Nations Unies, grâce à l'appui que nous avons accordé aux résolutions 34/22 et 35/6 et à notre participation à la Conférence internationale sur le Kampuchea ainsi qu'aux sessions de la Conférence du mouvement des non-alignés qui a traité de la question.

142. Nous tenons à réaffirmer que l'intérêt que nous portons à cette question et notre participation aux efforts inlassables faits en vue de trouver une solution au problème ne sont pas inspirés par le désir de défendre un cer-

tain régime ou un certain dirigeant. Si nous le faisons, c'est au contraire parce que nous croyons fermement qu'il est indispensable de respecter les principes fondamentaux qui régissent les relations entre Etats et leur comportement. Notre respect pour ces principes est indivisible et inébranlable; il ne se relâche jamais, que ces principes soient bafoués au Kampuchea, au Moyen-Orient, en Afghanistan ou ailleurs dans des circonstances semblables.

M. Hacheme (Bénin), vice-président, prend la présidence.

143. C'est une source de satisfaction et d'espoir pour nous de voir que, conformément aux instruments internationaux et aux normes du droit international, la communauté internationale a, dès le début, condamné et rejeté catégoriquement l'invasion du Kampuchea. En novembre 1979, la majorité des Etats Membres a adopté la résolution 34/22 de l'Assemblée générale, qui demandait de mettre immédiatement fin à toutes les hostilités et le retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchea de façon à permettre à la population de décider de son propre avenir et de son propre destin en dehors de toute ingérence, subversion ou coercition extérieures. L'Assemblée a également demandé à tous les Etats de respecter scrupuleusement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Kampuchea.

144. Le 22 octobre dernier, l'Assemblée générale, à une grande majorité, a adopté la résolution 35/6, qui prévoyait la mise en application de la résolution 34/22 et la convocation d'une conférence internationale sur le Kampuchea. Cette conférence a adopté une déclaration historique sur cette question, dont les éléments constituent une étape vers un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen reposant sur trois points fondamentaux. Le premier est un accord de cessez-le-feu et le retrait complet des troupes étrangères du Kampuchea selon un calendrier précis. Le deuxième est le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea. Le troisième est l'organisation d'élections libres sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies.

145. Le Soudan appuiera le projet de résolution A/36/L.3/Rev.1, tout comme il a appuyé les résolutions 34/22 et 35/6. Notre appui à ce projet repose sur notre foi dans les principes de la Charte, qui prévoit le respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, de même que la non-ingérence sous quelque forme que ce soit dans les affaires intérieures de tous les Etats, et demande de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force et de régler les différends par des moyens pacifiques. Nous appuyons ce projet de résolution parce que nous sommes convaincus que les principaux éléments de toute solution juste et définitive du problème résident dans le retrait total des troupes étrangères du Kampuchea, le rétablissement et le maintien de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale ainsi que dans la préservation du droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination, de même que dans l'engagement de tous les Etats de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea.

146. M. WYZNER (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : L'histoire de l'Organisation offre maintes preuves qu'aucun problème politique figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale n'a été résolu si l'on n'a pas tenu compte de la volonté des parties directement en cause. La question à l'ordre du jour de l'Assemblée est, de toute évidence, une question politique. Cela fait partie intégrante de la paix en Indochine et il y a aussi accord entre les parties directement intéressées quant à la façon d'aborder ce problème. Et pourtant, la façon dont on a abordé le problème dans l'Organisation, à ce jour, ne fait qu'en retarder la solution satisfaisante.

147. Les parties les plus directement intéressées sont le peuple et le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, aussi bien que le Viet Nam et la République démocratique populaire lao, trois pays indochinois.

148. La position du peuple du Kampuchea à l'égard du présent et de l'avenir de son pays a été réaffirmée de manière très claire au cours des élections à l'Assemblée nationale en mai dernier. Une nation condamnée par ses anciens dirigeants à mourir de pauvreté et à être la victime de leur politique d'extinction biologique a, en relativement très peu de temps, revigoré ses énergies créatrices bien connues afin de bâtir un Kampuchea socialiste pacifique.

149. Les acquis du gouvernement de ce pays ont été tout aussi remarquables. Sur le plan national, il poursuit de manière systématique un programme de stabilisation, de reconstruction nationale, de développement de l'économie, de l'éducation, de la culture et de tous les services indispensables. Sur le plan international, il offre une politique de coexistence pacifique à tous les pays indépendamment de leurs systèmes, politique fondée sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres, sur le profit mutuel et la paix. De même, une nouvelle constitution a été adoptée par l'Assemblée nationale du pays.

150. La position collective des trois Etats indochinois, en tant que troisième élément parmi ceux qui sont directement intéressés, a été énoncée d'une manière très claire à la Conférence des Ministres des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, du Kampuchea et de la République démocratique populaire lao, tenue à Phnom Penh en juin dernier [A/36/328 et Corr.1]. Les documents de cette conférence importante sont connus de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

151. Entre-temps, ce qui semble prévaloir dans certaines attitudes à l'égard du Kampuchea est un mépris nuisible des faits et des réalités politiques actuelles. A cause de telles attitudes, les représentants légitimes du peuple kampuchéen se voient toujours refuser leurs sièges dans cet organe mondial. A cause de ces mêmes attitudes, une conférence internationale a été convoquée, sous l'égide des Nations Unies, contre la volonté et sans la participation des parties directement en cause. A ce même titre, une ingérence ouverte dans les affaires des Etats indochinois continue le long de leurs frontières respectives, accompagnée de pressions hégémonistes et de menaces militaires. Egalement à cause de ces mêmes attitudes néfastes, une question intitulée « La situation au Kampuchea » a été inscrite pour la troisième fois de suite à l'ordre du jour de l'Assemblée.

152. La délégation polonaise estime très fermement que de telles mesures ne sauraient nullement défendre une cause juste. Nous l'avons dit quand l'Assemblée a accepté les pouvoirs de personnes représentant le régime de génocide de Pol Pot, maintenant renversé et nous le répétons maintenant : en commettant une injustice à l'égard de la République populaire du Kampuchea, l'Organisation a failli à ses obligations politiques et morales à l'égard du peuple héroïque du Kampuchea.

153. Ce que peut faire la communauté internationale pour le Kampuchea, c'est de se joindre de manière créative et constructive aux propositions des trois Etats indochinois qui prévoient, à juste titre, la normalisation de la situation dans leur région pour assurer la paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est. La solidarité des trois Etats indochinois ne devrait surprendre personne. Elle a des racines profondes dans une longue tradition d'appui mutuel dans leur lutte commune pour l'indépendance et la liberté. En conséquence, il y a toujours eu des rapports étroits en matière de sécurité intéressant le Kampuchea, la

République démocratique populaire lao et le Viet Nam. Ces rapports étaient un élément important dans le passé; ils sont toujours d'une importance vitale maintenant alors que ces pays s'efforcent de renforcer leur indépendance et de rebâtir leurs économies ruinées par la guerre.

154. Dans ce contexte important, l'Assemblée générale devrait se féliciter des assurances des trois Etats intéressés à l'effet que, une fois disparue la menace de la Chine, le Viet Nam et le Kampuchea parviendront à un accord sur le retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea. Donc, pourquoi ne pas concentrer l'attention sur la suppression rapide des périls qui menacent leur sécurité? Un tel processus d'action positive pourrait donner effet à une nouvelle proposition constructive faite par les trois Etats indochinois, à savoir établir des traités bilatéraux de non-agression et de coexistence pacifique entre eux et la Chine.

155. Pour l'heure, toutefois, la voie vers une normalisation dans cette région et autour de celle-ci serait la convocation d'une conférence régionale entre les pays indochinois et les pays de l'ANASE sur des questions d'intérêt mutuel. Une telle réunion aboutirait sans aucun doute à une conférence internationale plus large qui pourrait reconnaître et garantir les accords obtenus au niveau régional. Les Nations Unies pourraient — et en fait devraient — apporter le concours de leur prestige à la phase initiale de ce processus en accordant la pleine reconnaissance aux représentants légitimes de la République populaire du Kampuchea. Le projet de résolution A/36/L.3/Rev.1, malheureusement, va à l'encontre de ces espoirs. En conséquence, nous voterons contre.

156. Peu de nations voudraient que leurs problèmes soient éternellement internationalisés. Depuis trop longtemps l'Indochine a été à l'avant-scène internationale. La meilleure contribution que l'Organisation puisse faire à la cause de la paix dans la région serait de concilier ses actions avec les intérêts véritables de ses peuples.

157. M. ÅLGÅRD (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Presque trois années se sont écoulées depuis que les forces armées du Viet Nam sont entrées au Kampuchea, ont renversé son gouvernement et ont installé un nouveau régime dans ce pays. Malgré notre opposition à la politique du régime de Pol Pot, le Gouvernement norvégien continue d'être préoccupé par le fait que les forces d'occupation sont maintenues au Kampuchea, et qu'il semble que rien n'indique qu'un retrait soit imminent.

158. Le Gouvernement norvégien attache la plus grande importance aux principes fondamentaux du droit international, qui ont été violés au Kampuchea. Tout d'abord, il s'agit du principe selon lequel les frontières internationales sont inviolables; ce principe est d'importance fondamentale, particulièrement pour les petits pays. Deuxièmement, nous ne pouvons accepter que la solution des conflits internationaux se fasse en recourant à la force militaire.

159. Ces principes importent à la communauté internationale dans son ensemble; ils sont à la base de la notion de l'ordre international, tel qu'il est conçu dans la Charte. La stabilité et la paix, l'ordre et l'équité ne peuvent prévaloir dans la société internationale que si tous les Etats font preuve de modération dans leur conduite internationale et s'abstiennent de recourir à la force des armes. L'intervention étrangère ne saurait être acceptée comme arbitre de changements sociaux et politiques. Lorsqu'une intervention de ce genre a lieu dans une région sensible et explosive du monde, la paix mondiale est menacée.

160. La Conférence internationale sur le Kampuchea a insisté sur le fait que le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, le rétablissement et le maintien de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale et l'engagement de tous les Etats à la non-ingérence et à la non-intervention dans les affaires inté-

rieures du Kampuchea constituent les éléments principaux de toute solution juste et durable du problème kampuchéen. Le projet de résolution A/36/L.3/Rev.1 rappelle cette idée. Nous demandons instamment au Gouvernement du Viet Nam de retirer ses forces militaires du Kampuchea, et nous demandons à toutes les parties intéressées d'engager un processus de négociation dans un esprit constructif, afin que cette région troublée de l'Asie du Sud-Est puisse devenir une zone de paix, de liberté et de stabilité.

161. Le Gouvernement norvégien se félicite des initiatives prises par le Secrétaire général afin de trouver une base pour une solution politique d'ensemble du conflit kampuchéen, et nous demandons à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de donner leur soutien à cette tâche importante et difficile. Une solution politique devra assurer le droit de tous les Kampuchéens à déterminer leur propre avenir sans ingérence étrangère, conformément à la Charte. A notre avis, des élections libres, sous la surveillance et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies, garantiraient au peuple du Kampuchea l'exercice de ce droit fondamental.

162. Le Gouvernement norvégien a exprimé, à de nombreuses occasions, son opposition aux violations graves des droits de l'homme commises par le régime de Pol Pot. Il est maintenant plus qu'important que le peuple du Kampuchea puisse s'assurer un nouvel avenir, libre de toute domination politique, physique et autre, y compris de l'ingérence étrangère.

163. Le danger de famine au Kampuchea semble maintenant reculer, grâce aux opérations de secours international menées au Kampuchea en coopération avec le FISE et d'autres organisations internationales. Le Gouvernement norvégien a récemment versé une contribution supplémentaire de 5 millions de couronnes norvégiennes au programme de secours des Nations Unies en faveur du Kampuchea, et nous sommes également prêts, en principe, à continuer de coopérer avec les autres pays donateurs et les organisations de secours s'il faut prolonger ces efforts en 1982.

164. Cependant, on doit déclarer nettement que seule une solution politique mettra fin aux sacrifices humains résultant du conflit actuel au Kampuchea. De l'avis du Gouvernement norvégien, le projet de résolution A/36/L.3/Rev.1 contient des éléments qui sont essentiels pour le rétablissement de la paix et de la stabilité au Kampuchea et dans l'Asie du Sud-Est dans son ensemble. Par conséquent, nous appuierons ce projet de résolution.

165. M. ANDERSON (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est la troisième année que le Kampuchea figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

166. Lorsque la question a été examinée pour la première fois, en 1979, ma délégation, comme la plupart des autres, avait espéré qu'il ne serait pas nécessaire qu'elle soit examinée au cours des années ultérieures. Nous avions espéré que les termes de la résolution adoptée alors seraient respectés par tous et que ce point serait ainsi supprimé de l'ordre du jour. Au lieu de cela, nous devons faire face à une situation qui découle du fait que les termes des résolutions 34/22 et 35/6 ont été ignorés dans tous leurs aspects importants par ceux auxquels s'adressaient précisément ces résolutions. Ainsi, la question sur la situation au Kampuchea reste inscrite à notre ordre du jour, et il est absolument approprié qu'elle soit l'une des premières questions de fond à être examinées en séance plénière au cours de cette session.

167. Comme en 1979, la situation au Kampuchea pose toujours une menace à la paix et à la sécurité internationales — une menace découlant des actes d'un Etat Membre, appuyé par une grande puissance, au mépris des

dispositions de la Charte des Nations Unies. En continuant d'occuper le Kampuchea avec quelque 200 000 hommes de troupe, le Viet Nam agit contrairement au droit international, contrairement aux principes fondamentaux consacrés par la Charte et au mépris total de l'opinion mondiale telle qu'elle est exprimée dans les résolutions de l'Assemblée.

168. Il n'est pas nécessaire, à cette heure, de rappeler tous les événements de la fin de 1978 et du début de 1979, lorsque l'invasion a eu lieu pour la première fois. Qu'il me suffise de rappeler que le Kampuchea était dirigé alors par un régime dont les violations des droits de l'homme avaient encouru la condamnation unanime. Contrairement à d'autres qui, aujourd'hui, prétendent ressentir du dégoût pour le régime de Pol Pot-Ieng Sary mais qui, il y a à peine deux ans, s'en faisaient les champions à la Commission des droits de l'homme, mon gouvernement faisait partie de ceux qui, d'une manière constante, avaient condamné les injustices et les excès de ce régime. L'Australie ne reconnaît plus le régime de Pol Pot-Ieng Sary comme étant le gouvernement légitime du Kampuchea démocratique. En même temps, mon gouvernement estime que les méthodes employées par le Viet Nam pour supprimer cette autorité et installer une administration fantoche sont absolument inacceptables. Il s'ensuit que l'Australie considère également que le régime de Heng Samrin, dont l'autorité dépend entièrement de la présence des forces d'occupation vietnamiennes, est illégal et qu'il ne représente pas le peuple khmer. Quant aux prétendues élections organisées il y a quelques mois au Kampuchea, on ne peut que constater que ce n'était qu'une mise en scène montée dans le cadre de l'occupation militaire étrangère.

169. Je voudrais lire un extrait du communiqué final qui a été publié le 7 octobre à la clôture de la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Melbourne du 30 septembre au 7 octobre :

« Les chefs de gouvernement se sont déclarés vivement préoccupés par la persistance des tensions en Asie du Sud-Est, provoquées notamment par le conflit armé du Kampuchea qui portait atteinte à la paix et à la sécurité de toute la région et qui, s'il n'était pas maîtrisé, aboutirait à une intervention ouverte des grandes puissances dans les affaires de la région. Réaffirmant leur appui au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains et l'inadmissibilité du recours à la force dans les relations internationales, ils sont convenus du besoin urgent d'un règlement politique global qui garantirait la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région y compris le Kampuchea. Ils ont réaffirmé le droit des peuples de la région de choisir leur avenir librement sans ingérence, subversion ou coercition de l'extérieur, et ont demandé le retrait rapide de toutes les forces étrangères du Kampuchea. Les chefs de gouvernement ont approuvé les conclusions formulées à cet égard par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à New Delhi. Ils ont pris note des diverses propositions, décisions et tentatives des parties concernées en vue d'aboutir sans délai à un règlement politique du problème. » [Voir A/36/587.]

170. Le Commonwealth est une association d'Etats alignés et non alignés particulièrement bien placés pour contribuer de manière significative à la diminution de la tension internationale dans un monde divisé. Ma délégation estime que l'extrait du communiqué que je viens de lire constitue une évaluation équilibrée du problème kampuchéen, et je le recommande aux représentants, car il mérite une attention toute particulière de leur part.

171. L'un des résultats les plus troublants de l'invasion du Kampuchea a été la formation d'un large courant de

réfugiés. A l'heure actuelle, il y a encore quelque 300 000 réfugiés khmers et personnes déplacées qui vivent dans des camps en Thaïlande et le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. En même temps, on a pris connaissance de rapports alarmants faisant état de nouvelles pénuries alimentaires à l'intérieur même du Kampuchea. Mon gouvernement rend hommage aux agences internationales de secours qui ont déployé des efforts inlassables pour aider les populations touchées du Kampuchea, et félicite chaleureusement le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et son personnel, pour l'attribution récente au Haut Commissariat du prix Nobel pour la paix.

172. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport sur cette question [A/36/583], le système des Nations Unies a continué de coopérer et de coordonner étroitement ses activités avec le Comité international de la Croix-Rouge, de nombreuses organisations non gouvernementales ainsi que les pays fournisseurs d'une aide bilatérale. Notre pays contribuant largement à ce programme, espère que cette coopération et cette coordination se poursuivront. Pour sa part, le Gouvernement australien a réussi à dégager une somme de plus de 20 millions de dollars des Etats-Unis, en plus de quoi le peuple australien a fait une donation de 11 millions de dollars des Etats-Unis.

173. Le Gouvernement australien estime que la majorité des réfugiés khmers et des personnes déplacées voudront retourner au Kampuchea de leur plein gré. Pour qu'un programme de rapatriement réussisse, il faut cependant rétablir, en premier lieu, la paix et des conditions de vie normales au Kampuchea et conclure un règlement politique en conformité avec les aspirations du peuple khmer lui-même.

174. L'Assemblée ne doit pas se contenter de discours condamnatoires, mais plutôt rechercher véritablement la solution de ce problème. Dans la résolution 35/6 de même que dans le projet de résolution A/36/L.3/Rev.1, une tentative sérieuse a été faite pour élaborer un plan grâce auquel une solution internationale acceptable pourrait être réalisée. L'Australie appuie pleinement ce plan et parraine avec plaisir le projet de résolution.

175. L'Australie s'est félicitée de la réunion, au mois de juillet dernier, de la Conférence internationale sur le Kampuchea et a noté avec satisfaction le haut niveau de participation à cette conférence ainsi que les résultats positifs qui y ont été réalisés. Nous estimons donc qu'il serait tout à fait opportun que les mécanismes adoptés à cette conférence soient approuvés maintenant par l'Assemblée générale, de façon que les tentatives sincères qui sont faites en vue de parvenir à un accord pacifique incarnées dans la Déclaration et la résolution de la Conférence puissent être poursuivies. Nous nous félicitons en particulier de la création du Comité spécial et nous sommes disposés à l'aider de toutes les manières possibles.

176. Mon gouvernement a suivi de près les tentatives faites au cours des mois récents par divers groupements khmers opposés à l'occupation militaire vietnamienne pour former un front commun. Tout en reconnaissant les difficultés en jeu, nous serions favorables à la formation d'une telle coalition, au sein de laquelle les positions d'autorité pourraient être tenues par des dirigeants nationalistes respectés tels que le prince Sihanouk et l'ancien premier ministre Son Sann, en attendant un règlement possible. Par un tel règlement, ce serait au peuple kampuchéen lui-même de décider de son nouveau gouvernement par des élections vraiment libres qui aient lieu après le départ des troupes étrangères et dans un climat de liberté à l'abri de toute forme de contrainte ou d'intimidation intérieure ou extérieure.

177. L'Assemblée générale, au cours des deux dernières années, s'est penchée sur la question de la situation au

Kampuchea et elle a demandé le retrait total des troupes étrangères ainsi que le libre exercice par le peuple kampuchéen de son droit à l'autodétermination. Le Conseil économique et social a adopté, à deux reprises, des résolutions du même genre, de même que la Commission des droits de l'homme, à trois reprises. La Conférence internationale sur le Kampuchea est allée dans le même sens et a offert un cadre adéquat pour un règlement négocié. Pourtant, la puissance occupante refuse de venir à la table de conférence et s'obstine à vouloir imposer un règlement militaire. Nous demandons au Viet Nam de revoir sa position, de tenir compte des points de vue parfaitement clairs de l'opinion mondiale et d'entamer des négociations en vue d'un règlement pacifique, fondé sur les principes contenus dans le projet de résolution dont nous sommes maintenant saisis.

178. M. FRANCIS (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Voici trois ans que l'Assemblée générale traite d'une question relative à la situation au Kampuchea. Les résolutions adoptées par les trente-quatrième et trente-cinquième sessions ont établi les principes fondamentaux d'un règlement pacifique au Kampuchea. Malheureusement, nous ne sommes guère plus près d'un tel règlement qu'il y a deux ans.

179. Aujourd'hui comme alors, le Kampuchea est un pays occupé. Il est dirigé par un régime que des troupes armées étrangères ont imposé, violant ainsi le principe fondamental de la Charte en vertu duquel tous les membres de l'Organisation doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'utilisation de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Tant que des troupes étrangères continueront d'occuper le Kampuchea, le peuple de ce pays n'aura aucune chance de choisir son propre gouvernement dans un climat libre de toute pression extérieure ou de toute ingérence. Tant que ces troupes demeureront là-bas, les chances de voir les grandes puissances s'imposer dans la région se maintiendront, les perspectives de stabilité régionale seront compromises et le développement pacifique de la région sera entravé.

180. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande n'a cessé d'accorder son soutien aux pays de l'ANASE dans les efforts qu'ils font pour réduire les tensions dans la région, y promouvoir la coopération et parvenir à un règlement politique d'ensemble qui assurerait au peuple du Kampuchea la paix et le bien-être. C'est aussi pourquoi nous nous sommes félicités de l'initiative du Secrétaire général qui a convoqué la Conférence internationale sur le Kampuchea.

181. Cette conférence internationale avait pour but de réaliser l'indépendance et la souveraineté du Kampuchea doté d'un gouvernement représentatif bénéficiant de garanties contre la menace de ses voisins et ne devenant pas lui-même une présence inquiétante pour ces mêmes voisins. La Conférence a poursuivi sa tâche difficile avec réalisme et souplesse. La Déclaration que la Nouvelle-Zélande a pleinement appuyée réclame l'ouverture de négociations sur les éléments d'un règlement politique d'ensemble. Elle ne cherchait pas à dicter les termes d'un règlement final mais bien plutôt à fournir un cadre pour ces négociations. De plus, elle reconnaissait le bien-fondé des préoccupations légitimes de tous les Etats de la région au sujet de leur sécurité, notamment en réaffirmant le but fixé du rétablissement d'un Kampuchea neutre et non aligné qui ne constitue pas une menace pour ses voisins.

182. Un tel règlement aurait dû intervenir depuis bien longtemps. Les combats au Kampuchea ne servent les intérêts de personne, et encore moins ceux du peuple kampuchéen dont le pays a été dévasté et dont les droits et le bien-être ont été impitoyablement ignorés par les régimes successifs; ils ne servent pas davantage les intérêts des pays vers lesquels de si nombreux Kampuchéens ont fui pour

échapper au conflit qui ravage leur pays; et certainement pas ceux du Viet Nam dont les ressources ont été détournées depuis si longtemps des objectifs pacifiques du progrès et du développement économique. La communauté internationale a elle-même tout intérêt à voir la paix et la stabilité rétablies en Asie du Sud-Est et il en va de même pour tous les pays de la région.

183. En conséquence, la Nouvelle-Zélande continuera à appuyer les efforts faits en vue de trouver une formule qui mène à la paix et à la stabilité au Kampuchea. Et on pourra y parvenir si toutes les parties sont prêtes à négocier de bonne foi sur la base d'un engagement à reconnaître les principes de la Charte et à poursuivre le dialogue en vue de concilier les intérêts de toutes les parties en cause. Comme le ministre des affaires étrangères de mon pays l'a dit lors de la Conférence internationale sur le Kampuchea, la Nouvelle-Zélande n'entretient guère d'illusions quant au processus de règlement politique : nous savons qu'il sera long et difficile. Un règlement ne saurait être obtenu du jour au lendemain. Ce que nous souhaitons, cependant, c'est que l'on engage un processus et que toutes les parties fassent état de leur détermination de poursuivre une négociation patiente et réaliste.

184. Le projet de résolution dont nous sommes saisis, et dont la Nouvelle-Zélande est l'un des auteurs, offre une occasion d'y arriver en continuant dans la voie tracée par la Conférence internationale. Il réaffirme que le peuple kampuchéen doit se voir accorder les droits et la protection reconnus à tous les Etats par la Charte. Il demande une fois de plus le retrait des troupes étrangères et réaffirme le droit du peuple kampuchéen de décider librement de son propre avenir, sans ingérence extérieure. Et, en approuvant la mise au point d'un mécanisme qui permettrait de rechercher un règlement pacifique, il en appelle à tous les Etats concernés pour qu'ils acceptent de prendre part aux négociations qui conduiraient à un tel règlement. Le projet de résolution fournit ainsi un cadre pour la poursuite des efforts visant à restaurer la paix en Asie du Sud-Est. Il mérite d'être appuyé par nous tous.

185. M. BALETA (Albanie) : C'est la troisième année consécutive que l'Assemblée générale est appelée à se pencher sur l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Kampuchea », qui constitue à présent l'un des problèmes internationaux les plus brûlants et les plus préoccupants. Au cours des débats qui ont eu lieu les deux dernières années sur la question du Kampuchea, la délégation albanaise a clairement exprimé les positions de son gouvernement. Notre analyse de la situation au Kampuchea et dans la région de l'Asie du Sud-Est ainsi que nos points de vue en ce qui concerne les facteurs qui ont créé cette situation et qui empêchent le règlement du problème sont les mêmes. De ce fait, nous n'avons donc pas l'intention de reprendre en détail notre analyse; nous voudrions seulement traiter de quelques aspects du problème et réaffirmer notre attitude de principe.

186. Nous pensons que la situation tendue au Kampuchea et les conséquences néfastes qu'elle entraîne pour toute la région de l'Asie du Sud-Est et pour la paix et la sécurité générale, est une confirmation d'une conclusion déjà tirée de nombreux autres cas de la vie internationale, à savoir : partout et chaque fois qu'une grave crise ou un foyer de tension apparaissent, il y a, derrière, la main des superpuissances impérialistes, leurs interventions directes ou bien leurs complots et leurs intrigues camouflés. Comme nous l'avons déjà déclaré, nous pensons que les racines de la situation qui persiste actuellement au Kampuchea vont au-delà des événements de la fin de l'année 1978.

187. La crise nationale qui a frappé le peuple du Kampuchea est la résultante d'une longue chaîne d'événements tragiques causés par divers ennemis : les superpuissances

impérialistes de l'extérieur et les forces réactionnaires à l'intérieur. La tragédie qu'a dû vivre le peuple du Kampuchea pendant la dernière décennie a commencé par l'agression de l'impérialisme américain contre le Kampuchea pacifique. L'occupation militaire et les opérations de guerre qu'a menées l'impérialisme américain sur le sol du Kampuchea ont infligé au peuple de ce pays d'énormes dégâts, des destructions et des malheurs. Le peuple du Kampuchea a été ensuite également victime des intrigues et des ingérences des socio-impérialistes soviétiques et des socio-impérialistes chinois. Quand le peuple du Kampuchea combattait pour la libération nationale, l'Union soviétique soutenait le régime sanguinaire de Lon Nol, fantoche de l'impérialisme américain. Après la libération du Kampuchea, la Chine s'empresse d'utiliser le régime de Pol Pot, autre bourreau du peuple du Kampuchea, pour massacrer ce peuple et utiliser ce pays au profit des ambitions et de la politique impérialiste de Pékin.

188. A l'heure actuelle, le Kampuchea et toute la région de l'Indochine demeurent une zone névralgique où s'enchevêtrent les ambitions hégémoniques et les visées expansionnistes des superpuissances impérialistes. Le peuple du Kampuchea continue à être victime de la rivalité grandissante entre la Chine, l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, qui cherchent à étendre leur influence en Asie du Sud-Est et à empêcher le peuple du Kampuchea de régler ses affaires selon sa propre volonté. Les superpuissances impérialistes font usage de tous les moyens de propagande pour justifier leurs crimes contre le peuple du Kampuchea et se soustraire à la lourde responsabilité qu'elles ont pour la situation créée dans ce pays.

189. Les Etats-Unis d'Amérique, la Chine et l'Union soviétique ne cessent de verser des larmes de crocodile sur les souffrances du peuple du Kampuchea, chacun se réclamant du titre de défenseur des droits de ce peuple et accusant l'autre d'être le seul malfauteur. Mais tous les faits sont là pour démontrer que les impérialistes américains et les socio-impérialistes chinois et soviétiques ont été et demeurent les principaux responsables de la situation grave qui a été créée au Kampuchea et qu'ils sont les plus grands ennemis de l'indépendance nationale et de la liberté du peuple de ce pays.

190. Les Etats-Unis d'Amérique, qui ont sauvagement occupé, détruit et ravagé le Kampuchea il n'y a pas si longtemps et n'ont pas cessé d'œuvrer pour rétablir leur influence sur ce pays, ne peuvent tromper personne quand ils se posent en défenseurs du peuple du Kampuchea et prêchent des principes et des normes du droit international.

191. La Chine, qui a encouragé, aidé et utilisé la clique de Pol Pot pour commettre le génocide contre le peuple de son pays, agit maintenant de concert avec les Etats-Unis d'Amérique pour sauver les vestiges de ce régime et pour transformer de nouveau le Kampuchea en point d'appui et tête de pont de son expansionnisme en Asie du Sud-Est.

192. L'Union soviétique, qui se dit le meilleur ami des peuples de l'Indochine et prétend aider le peuple du Kampuchea, agit en fait de la même façon et pour les mêmes buts que la Chine et les Etats-Unis d'Amérique en poursuivant les mêmes buts hégémoniques et expansionnistes.

193. Le débat actuel sur la situation au Kampuchea a lieu à un moment où la situation internationale en général est devenue plus tendue et plus compliquée. Le manque de tout progrès vers la solution du problème du Kampuchea est à la fois une manifestation de l'aggravation de la situation internationale et un facteur qui contribue à faire monter la tension, surtout en Asie du Sud-Est. Il ne fait aucun doute que le plus intéressé à voir cette situation disparaître est le peuple du Kampuchea. Mais il va de soi que tous les peuples épris de paix et de liberté et les pays progressistes souhaitent que le problème du Kampuchea

puisse aboutir à un règlement juste, conformément aux droits nationaux souverains inaliénables et aux intérêts légitimes du peuple de ce pays.

194. Le peuple albanais, ami sincère du peuple du Kampuchea et des autres peuples de l'Indochine, souhaite vivement que la stabilité et la tranquillité véritable soient rétablies dans cette partie du monde, pour que tous les peuples de la région, durement éprouvés pendant de longues années de lutte de libération nationale, puissent se consacrer entièrement au renforcement de la liberté et de l'indépendance nationale de leurs pays respectifs, à leur développement économique, social et culturel.

195. Nous pensons que l'intérêt du peuple du Kampuchea et de ses voisins exige que la politique agressive hégémonique et expansionniste que pratiquent les superpuissances impérialistes envers le Kampuchea soit dénoncée avec vigueur. Selon nous, il importe avant tout que les peuples et les pays de la région s'opposent avec détermination aux visées et aux menées dangereuses des superpuissances impérialistes, pour créer l'atmosphère favorable nécessaire au règlement des problèmes préoccupants qui existent.

196. La République populaire socialiste d'Albanie a condamné et condamne fermement toute ingérence impérialiste au détriment du Kampuchea et en Indochine. Il est indispensable que toute ingérence des superpuissances impérialistes prenne fin pour pouvoir acheminer le problème du Kampuchea vers sa solution. Le peuple du Kampuchea, comme tout autre peuple, a le droit inaliénable et imprescriptible de vivre libre et indépendant, de décider lui-même de sa propre destinée, en pleine conformité avec ses aspirations nationales. La République populaire socialiste d'Albanie a soutenu et soutient le droit du peuple du Kampuchea, ainsi que le droit des autres peuples d'Indochine, de vivre libre et indépendant. L'Albanie est pour le respect de la souveraineté totale, et l'intégrité territoriale entière du Kampuchea. Nous nous opposons à toute ingérence étrangère, d'où qu'elle vienne, dans les affaires intérieures de ce pays. Aucun Etat n'a le droit de violer la souveraineté du Kampuchea et n'y est autorisé. Personne n'a le droit de dicter quel genre de régime ou de gouvernement le peuple du Kampuchea doit avoir ou quelle voie de développement ce pays doit suivre. Il appartient au peuple du Kampuchea, et à lui seul, de choisir sa voie, de se donner le régime et le gouvernement qu'il désire, conformément à ses aspirations et à sa vocation nationale et non pas selon les modèles et les schémas qui lui sont offerts ou imposés de l'extérieur. Nul n'a le droit de lui dicter comment organiser sa vie politique et économique.

197. Notre délégation tient à réaffirmer son point de vue que tout acte tendant à imposer au peuple du Kampuchea des solutions incompatibles avec ses droits et ses intérêts nationaux, sur la base des décisions prises sans sa volonté librement et clairement exprimée, est inacceptable parce que cela constitue une violation du droit inaliénable des peuples à l'autodétermination, parce que cela est contraire à tous les principes et normes du droit international, et parce que cela ne ferait qu'aggraver la situation et augmenterait les risques de nouvelles explosions et confrontations dans la région située autour du Kampuchea. Il ne peut y avoir de justification pour toute tentative qui viserait à imposer au peuple du Kampuchea des solutions qui ne tiennent pas compte de la nécessité de respecter pleinement sa souveraineté et son intégrité territoriale ou à empêcher ce peuple de recouvrer tous ses droits et d'exercer librement et sans aucune ingérence extérieure sa souveraineté nationale.

198. M. KRISHNAMURTHY (Inde) [interprétation de l'anglais] : Peu de questions, ces dernières années, ont donné lieu à un débat aussi nourri, à une polémique aussi

acrimonieuse dans les salles et couloirs de cette organisation que la situation au Kampuchea. Il est de plus en plus manifeste que, alors que la plupart des pays de la région ont fait preuve de leur volonté de s'engager dans la voie des échanges utiles et du dialogue productif, c'est par la faute des pouvoirs et des forces extérieurs à la région que l'ambiance de récrimination publique et d'attrition verbale se poursuit au détriment de la situation dans la région.

199. Traditionnellement, l'Inde suit avec un vif intérêt l'évolution de la situation en Asie du Sud-Est, y compris au Kampuchea. Nous avons eu des relations amicales avec les pays de la région fondées sur des liens culturels, sociaux, intellectuels et linguistiques étroits qui se sont formés au cours des siècles. Nous avons été solidaires des peuples de la région dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance. De concert avec eux, l'Inde a cherché à faire entendre avec les pays naissants de l'Asie et d'autres continents une voix indépendante dans les affaires mondiales et à créer les conditions propres à satisfaire leurs aspirations nationales, à l'abri de toute ingérence ou contrôle extérieurs. Le peuple et le Gouvernement de l'Inde ont également suivi avec une admiration sincère le progrès de la lutte vaillante des peuples de l'Indochine contre les forces de l'impérialisme et de l'intervention étrangère. Après la défaite de ces forces, il n'était que naturel d'espérer que les Etats de l'Indochine et de l'Asie du Sud-Est se dirigeraient vers une ère de reconstruction et de développement économique dans une ambiance de paix, de stabilité, d'amitié et de coopération.

200. Les événements qui se sont déroulés récemment et qui compromettent la paix et la sécurité internationales dans la région, qui nous est voisine, ne peuvent par conséquent laisser de soulever une vive préoccupation. Nous n'avons pas l'intention d'énumérer les crimes cruels et barbares commis par le régime précédent du Kampuchea contre son peuple innocent et sans défense. Tant au cours du débat général que lors de la première phase du débat sur le Kampuchea, à savoir l'examen des pouvoirs du prétendu Kampuchea démocratique, ma délégation a eu l'occasion d'évoquer une inversion étrange des principes de la Charte consistant à reconnaître à l'Organisation des Nations Unies un régime moribond rejeté depuis longtemps par le peuple du Kampuchea et à lui laisser occuper le siège du Kampuchea à l'Assemblée générale. Nous pensons qu'il revient au Gouvernement de la République populaire du Kampuchea d'être représenté à l'Assemblée. Nous pensons que c'est le représentant de ce gouvernement qui devrait participer à ce débat et à cet échange de vues.

201. Traitant de la question du Kampuchea, ma délégation a deux importants sujets de préoccupation. En premier lieu, nous cherchons à alléger les effets sur le peuple du Kampuchea de la situation terrible provoquée de propos délibéré par le régime détesté de Pol Pot. Ce n'est que maintenant que le peuple du Kampuchea commence à se remettre de l'holocauste qui lui a été infligé par ce régime pendant le peu de temps où celui-ci a sévi dans ce pays.

202. En fait, il ne s'était pas encore entièrement remis de la catastrophe et des privations qu'il avait dû subir pendant la lutte des pays de l'Indochine pour la libération nationale, l'indépendance et la souveraineté. Sous les auspices du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea et grâce à l'aide de la communauté internationale, le peuple du Kampuchea entreprend actuellement un immense effort de reconstruction économique et sociale. Le spectre de la famine et de la maladie s'est éloigné et le processus de stabilisation des moyens d'existence des masses se poursuit à un rythme soutenu. Les efforts du Gouvernement du Kampuchea ont reçu l'appui de la communauté internationale et la coopération de diverses institutions des Nations Unies fonctionnant au Kampuchea.

203. Le Gouvernement indien poursuit ses modestes efforts bilatéraux en vue d'améliorer la situation au Kampuchea, malgré les propres problèmes et les besoins pressants de l'Inde. Comme il a été convenu lors de la visite à New Delhi, en août dernier, d'une délégation du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, une mission indienne se rendra au Kampuchea dans un proche avenir afin d'élargir la coopération en faveur de la reconstruction du pays.

204. Le Secrétaire général, dans son rapport, exprime sa profonde satisfaction du fait que, malgré les difficultés graves imposées par la situation militaire et politique, l'opération internationale de secours a réussi, dans une large mesure, à alléger la famine, la malnutrition et la maladie, bien que de graves incertitudes nous attendent encore. Nous aimerions rendre hommage aux institutions du système des Nations Unies et aux nombreuses organisations non gouvernementales pour leurs contributions généreuses et les efforts inlassables qu'elles ont faits et dont les fonctionnaires et les responsables ont travaillé sans répit et avec abnégation dans l'exercice de leurs fonctions afin de sauver un peuple tout entier du désespoir et lui apporter un peu d'espoir et de sécurité.

205. Outre les préoccupations humanitaires, il y a la question des tensions qui existent actuellement en Asie du Sud-Est et leur rapport avec la situation au Kampuchea. Nous avons clairement dit dans le passé — et nous voudrions le réaffirmer — que le Gouvernement indien s'oppose à la présence de troupes étrangères ou de bases étrangères dans tout pays. Nous n'oublions pas la préoccupation des pays de l'Asie du Sud-Est, y compris celle de nos voisins de l'ANASE, pour ce qui est des répercussions de la situation dans la région sur leur propre sécurité. Nous sommes également persuadés qu'une solution politique pacifique doit reposer sur les principes de l'inadmissibilité du recours à la force et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains. En même temps, cependant, il faut que tous les Etats se rendent compte que toute position qui vise à inverser le processus de normalisation au Kampuchea et à rétablir le *statu quo ante* au Kampuchea ne peut être positive. Il est difficile, sinon impossible, d'envisager une situation où le peuple du Kampuchea permettrait le retour de ses anciens persécuteurs afin qu'une fois de plus ils déclenchent le règne de la terreur.

206. Je dois rappeler ici qu'un ancien dirigeant du Kampuchea, parlant le mois dernier à Singapour, aurait dit qu'il craignait que son propre peuple le « condamne » pour s'être associé au groupe infâme de Pol Pot, et que collaborer avec ce groupe reviendrait à « collaborer avec les assassins du peuple du Kampuchea ». En dépit de cela, cependant, il est étrange que la communauté internationale doive continuer à assister à un spectacle faisant intervenir divers groupes d'expatriés qui jouent un rôle sans rapport avec la situation réelle dans le pays et sans tenir compte des vœux et aspirations du peuple kampuchéen.

207. Depuis le début des années 50, l'Inde n'a cessé de donner son appui et son assistance aux efforts visant à trouver une solution pacifique aux problèmes de la région. On doit rappeler qu'en vertu des accords de Genève de 1954 sur l'Indochine, l'Inde avait eu le privilège de présider la Commission internationale de contrôle créée dans les trois Etats de l'Indochine. Le Gouvernement indien continue d'être disposé à jouer un rôle constructif visant à diminuer les tensions et à trouver une solution politique viable. Nous estimons cependant que la méthode envisagée dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale en 1980 et en 1979 ne nous rapproche pas de cet objectif. C'est pour cette raison que l'Inde s'était abstenue lors du vote sur ces résolutions. C'est pour cette raison aussi que

l'Inde n'a pas participé à la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui a eu lieu en juillet dernier.

208. On reconnaît généralement que la paix et la stabilité de la région ne peuvent être obtenues que grâce à une solution politique d'ensemble. Cela ressort clairement du fait qu'un consensus a pu être réalisé à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à New Delhi en février 1981. Ce consensus, qui se reflète dans la Déclaration de New Delhi, exprime la claire conviction des Ministres des affaires étrangères

« qu'il faut d'urgence trouver un moyen d'atténuer ces tensions par une solution politique générale qui prévoie le retrait de toutes les forces étrangères, garantissant ainsi le respect total de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, y compris le Kampuchea ». [Voir A/36/116 et Corr.1.]

Cette position a également été entérinée à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue récemment à Melbourne. Un dialogue entre les pays de la région dans un climat de confiance est indispensable. Le rôle joué dans la région par des puissances extérieures et leur ingérence ont exacerbé les tensions et doivent disparaître.

209. Nous sommes persuadés que, malgré des divergences de méthodes et d'attitudes, les pays de la région reconnaissent clairement qu'un dialogue politique entre eux, dans un cadre tel que celui défini par la Conférence des non-alignés de New Delhi, est essentiel à une solution pacifique générale des problèmes de la région. Nous savons que les contacts entre eux se poursuivent et nous espérons qu'ils se poursuivront et contribueront à une solution mutuellement avantageuse. Il incombe à la communauté internationale d'encourager plutôt que de saper de tels efforts. Nous avons espéré que l'Assemblée générale ferait tout son possible pour encourager ce dialogue. Même si cela allait au-delà de la possibilité de l'Assemblée pour l'instant — ce qui, malheureusement, semble être le cas — nous espérons que, quelle que soit son action, l'Assemblée n'entravera pas de nouveaux efforts dans cette direction.

210. M. FONSEKA (Sri Lanka) [interprétation de l'anglais] : Bien qu'elle prenne tardivement la parole dans ce débat, ma délégation est consciente du fait que ce point, à en juger par les débats qui ont eu lieu jusqu'ici et les interventions faites au cours du présent débat, est fort controversé. Comme le Secrétaire général lui-même l'a dit dans son rapport, en dépit des efforts faits à divers niveaux, il n'a malheureusement pas été possible à ce jour de combler le fossé qui subsiste entre les deux groupes d'opinions auxquelles sont fermement attachés les parties et Etats concernés, et aucun progrès réel n'est intervenu dans le sens d'une solution pacifique du problème. Cela, je le répète, a été confirmé dans le débat actuel.

211. Dans ces circonstances, ma délégation s'abstiendra de répéter longuement ce qui a déjà été dit ou de refaire l'historique de l'affaire car cela ne ferait que rouvrir de vieilles blessures et rendre notre tâche plus difficile encore. Cependant, pour placer notre intervention dans la perspective voulue, je voudrais dire brièvement pourquoi nous avons voté pour la résolution 35/6 du 22 octobre 1980. Le gouvernement légal avait été renversé par des troupes étrangères et une administration mise en place et maintenue grâce à la présence continue de troupes étrangères exerçant le pouvoir. Telles étaient les raisons invoquées à la fin de 1979 et elles restent valables aujourd'hui.

212. Nous avons appuyé la résolution 35/6, qui préconisait la convocation d'une conférence internationale en 1981 parce qu'une telle conférence, mettant en présence toutes les parties au conflit au Kampuchea et d'autres par-

ties intéressées, avait pour but la mise au point d'un règlement politique global. La conférence devait négocier pour arriver à un accord sur, notamment, sept questions : retrait total des troupes étrangères conformément à un calendrier fixé; mesures destinées à assurer l'ordre public et le respect des droits de l'homme fondamentaux; non-ingérence par des puissances extérieures dans les affaires intérieures du Kampuchea; élections libres supervisées par l'Organisation des Nations Unies; garanties données contre l'introduction de troupes étrangères; garanties du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Kampuchea et garanties qu'un Kampuchea indépendant et souverain ne sera pas une menace pour ses voisins.

213. Nous estimions alors — et c'est toujours notre avis — que l'accent mis sur l'Organisation des Nations Unies et sa participation au processus que je viens de mentionner faciliterait la solution du problème du Kampuchea que nous recherchons tous.

214. D'aucuns diront peut-être que la Conférence de juillet dernier ne fut pas un succès complet. Cependant, le niveau de participation était de loin supérieur au niveau envisagé par ceux qui critiquaient cette façon de procéder. Cela a été déclaré fermement pendant ce débat. Le Gouvernement de Sri Lanka a participé à cette conférence parce que nous avions voté pour la résolution 35/6 et que nous avons mûrement réfléchi à la question. Nous avons participé à la Conférence parce que le Kampuchea est un pays de notre région asiatique et parce que nous pensions qu'il était de notre devoir de contribuer le plus possible à une solution. Nous avons également pensé qu'il fallait que les Nations Unies participent à cet effort à tous les stades cruciaux : cessez-le-feu, retrait des troupes étrangères, renforcement de l'ordre public, élections devant suivre et garanties que devraient fournir les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que les Etats voisins.

215. J'ai parlé de l'importance que nous attachions à la participation des Nations Unies. Cette participation s'est déjà traduite par le rôle et les éminents services rendus par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés dont la tâche a été reconnue, acclamée et appuyée par plusieurs pays. Ma délégation adresse au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et aux pays qui ont contribué si généreusement ses profonds remerciements.

216. Nous avons appuyé la résolution et nous avons fait partie du Comité spécial parce que tout au long de la Conférence, ainsi que dans sa déclaration et dans sa résolution, un appel a été lancé pour la participation des parties au conflit et des autres parties concernées et pour l'établissement d'un dialogue entre elles. Cette participation ne s'est pas encore manifestée, mais nous renouvelons notre appel à ceux qui ont décliné cette offre pour qu'ils se joignent à cet effort; ce serait en effet présomptueux de notre part que de penser que cet effort pourrait porter des fruits sans la participation en question.

217. C'est dans cet esprit que nous devons dire aussi que le *statu quo* actuel — prétentions contradictoires à l'allégeance du peuple kampuchéen par une administration soutenue par des troupes étrangères, d'une part, et un gouvernement qui a perdu une partie de cette allégeance, d'autre part — ne peut continuer. En qualité de membre du Comité spécial, nous continuons d'espérer que notre appel sera entendu.

218. C'est dans ce contexte que nous appuyons le projet de résolution A/36/L.3/Rev.1.

219. M. KAMANDA wa KAMANDA (Zaire) : Qu'il me soit permis tout d'abord de dire toute notre appréciation au Secrétaire général à la fois pour la clarté de son rapport relatif à la situation au Kampuchea et pour les efforts qu'il a déployés en vue de la mise en œuvre des

résolutions 34/22 et 35/6 de l'Assemblée générale, et en particulier pour l'organisation réussie de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

220. Nous voici une fois de plus, au cours des trois dernières années, en face de la situation créée au Kampuchea à la suite d'une violation flagrante, connue et établie des principes fondamentaux de la Charte et du droit international. Nous ne reviendrons pas ici sur les arguments que nous avons développés en leur temps pour mettre en avant certaines thèses en mal de pertinence qui avaient pour prétention de justifier cette violation des principes de la Charte et du droit international.

221. L'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, avait adopté la résolution 35/6 destinée à aider au règlement du problème du Kampuchea. Cette résolution, qui rappelait les termes de la résolution 34/22, nous semblait être l'expression de l'opinion, partagée par la très grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, selon laquelle il faut rechercher et aboutir à un règlement politique d'ensemble du problème du Kampuchea pour une paix durable en Asie du Sud-Est. C'est dans cet esprit qu'avaient été posées dans cette résolution les conditions préalables et propices à un règlement politique d'ensemble, à savoir : le retrait total des troupes étrangères du Kampuchea, avec vérification par l'Organisation des Nations Unies; les mesures à prendre par l'Organisation des Nations Unies pour assurer l'ordre public et le respect des principes fondamentaux des droits de l'homme au Kampuchea; les mesures à prendre par l'Organisation des Nations Unies pour assurer la non-ingérence de puissances étrangères dans les affaires intérieures du Kampuchea; l'organisation d'élections libres sous supervision de l'Organisation des Nations Unies; les garanties contre l'introduction de forces étrangères, quelles qu'elles soient, au Kampuchea; les garanties du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Kampuchea; et enfin, les garanties qu'un Kampuchea indépendant et souverain ne sera pas une menace pour ses voisins.

222. Mais en dépit des efforts déployés — comme le reconnaît le rapport du Secrétaire général — il n'a pas été possible, à ce jour, de rapprocher les positions des parties et des Etats intéressés et aucun progrès réel n'a été réalisé en vue de parvenir à une solution pacifique de la question. En un mot, il semble que toutes les parties intéressées et concernées n'aient pas cru devoir apporter leur contribution à la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, bien que nous fussions en droit d'attendre des consultations qui ont eu lieu entre les pays de la région ainsi qu'avec d'autres Etats qu'elles nous sortent de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis le début de la crise.

223. Lorsqu'on examine minutieusement le rapport du Secrétaire général, il apparaît que la difficulté majeure devant laquelle nous nous trouvons est de parvenir à rapprocher les positions fermement établies des parties et des Etats intéressés en vue d'une solution pacifique de la question. Nous nous trouvons en face d'une difficulté majeure, celle d'avoir, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, « à rapprocher les positions fermement établies des parties et des Etats intéressés ... en vue d'... une solution pacifique de la question » [voir A/36/583, par. 11].

224. Dès lors, plusieurs questions surgissent à l'esprit. Comment est-il possible de ne pas réussir à rapprocher les positions des parties et des Etats intéressés — qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies — autour des principes de la Charte que rappellent les résolutions 34/22 et 35/6, tant il est vrai que si la réaffirmation de l'engagement de toutes les parties et de tous les Etats intéressés à ces principes était acquise, ce serait un grand

pas dans la recherche ou la négociation des modalités pratiques en vue de ramener la paix dans cette région et de permettre aux Etats de l'Asie du Sud-Est, à travers le règlement politique d'ensemble qui aura été trouvé, de faire de leur région qui a souffert trente années durant de guerres et de mutilations une zone de paix, de liberté et sans doute de neutralité?

225. Comment est-il possible de ne pas réussir à rapprocher les positions sur les intérêts légitimes de tous les Etats de cette région? Est-ce le rejet à priori de toute solution pacifique de la question par les uns qui empêche le rapprochement des positions des parties et des Etats intéressés? Et si l'on rejette toute solution pacifique, quelle autre solution conforme aux principes de la Charte et du droit international entend-on proposer? Est-ce que ce sont les principes qui sont en cause ici ou l'interprétation de ces principes?

226. Autant de questions inquiétantes qui nous font découvrir que le décalage entre les principes auxquels nous croyons tous et les exigences politiciennes et les intérêts d'Etat, dictés par des considérations égoïstes et à court terme, devient de plus en plus une cause de blocage du développement harmonieux des relations internationales, d'angoisse et de tension dans le monde. Alors que les principes, en tant que cause première, source et guide de comportement individuel et social — propositions qui servent de fondement à un raisonnement et à un comportement de déduction, règle fondamentale de conduite sociale ou morale, bref, essence d'où dérive le reste — ont été établis pour prévenir les déviations nuisibles à tout développement harmonieux de l'homme et de la société, il semble aujourd'hui que les uns et les autres ne respectent et ne défendent les principes que lorsqu'ils confortent dans les déviations nées de multiples sollicitations de l'irrationnel, de la démesure, des intérêts égoïstes, et j'en passe. En un mot, il semble que les principes gênent. Mais qui donc gêne les principes?

227. Et c'est ici qu'apparaît dans toute sa nudité et dans son extraordinaire complexité la crise de notre civilisation, qui est aussi la crise de l'humanité. Et quand nous aurons tous immolé les principes sur l'autel des intérêts égoïstes, de la volonté de puissance et de domination, sur l'autel de l'idéologie et du délire, la pauvreté en pensée et la richesse en illusions politiques ne concourront-elles pas à nous entraîner dans les tragédies et les désastres? Comment avons-nous réussi à oublier au jour d'aujourd'hui que la première guerre mondiale procéda du heurt des Etats nations?

228. Quelles sont donc ces déterminations nouvelles, plus fortes dans leur attrait que la survie de l'humanité, plus fortes dans leur attrait que la paix, la liberté et l'égalité des peuples, que l'on veut substituer aux principes sur lesquels sont fondées les Nations Unies, la coopération internationale et le droit international, en tant que règles, en tant qu'ensemble de règles régissant les rapports entre peuples et Etats civilisés, pour commander et contrôler la pensée, c'est-à-dire la constitution des théories et la production de discours? N'est-il donc pas vital, voire évident, que la politique qui porte les aspirations les plus légitimes des peuples et de l'homme ne doit pas se tromper, ni tromper ceux dont elle est censée précisément porter les aspirations?

229. Il y a donc un terrible paradigme de disjonction entre principes admis de comportement dans les relations internationales et intérêts égoïstes d'Etat, politiques ou idéologiques, entre valeur fondée sur les principes et fait du prince, et tous les discours produits à partir de ce paradigme rendent l'intérêt supérieur ou étranger aux principes, voient l'homme étranger aux principes qu'il avait

précisément mis en place pour une meilleure organisation des rapports en communauté.

230. Le Secrétaire général, dans son rapport, attire opportunément notre attention sur le fait qu'une solution définitive au problème passe nécessairement par un règlement d'ensemble juste et durable des questions politiques et militaires en jeu, que toute solution doit être basée sur les principes fondamentaux qui sont énoncés dans la Charte et au sujet desquels l'Assemblée générale s'est prononcée à plusieurs reprises, en particulier : le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats ; le non-recours à la force et le respect du droit des peuples à l'autodétermination ; et les principes fondamentaux des droits de l'homme.

231. C'est cette même préoccupation, juste et légitime, partagée par tous ceux qui se dévouent à la cause de la paix, par tous ceux qui croient aux vertus de la coexistence pacifique des Etats à systèmes socio-politiques différents, par tous ceux qui pensent que le respect absolu de l'identité culturelle, des options et choix politiques, et de l'indépendance de jugement, que l'on appelle aussi l'indépendance politique de tout Etat, n'est pas un obstacle à la collaboration, à la coopération et à la coexistence des Etats ; c'est cette préoccupation, dis-je, que nous retrouvons dans la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

232. Et c'est pour cette raison que la délégation zairoise votera en faveur de la résolution A/36/L.3/Rev.1, qui pose les principes d'une solution politique d'ensemble au problème du Kampuchea pour établir une paix durable en Asie du Sud-Est, qui réaffirme qu'il est indispensable que tous les Etats se conforment strictement aux principes de la Charte, qui demande le respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et le règlement pacifique des différends et qui, enfin, approuve le rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

233. Que vont devenir les Etats comme les nôtres, qui n'ont pas les moyens de se faire justice, ni d'armes pour résister aux assauts des puissants, et dont l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, en un mot l'existence même en tant qu'Etats, sont essentiellement protégées par les principes de la Charte et du droit international, dans un monde où certains ne veulent pas respecter les principes parce qu'ils gênent l'accomplissement de leurs desseins ou de leurs intérêts jugés prioritaires ?

234. N'avons-nous donc pas d'autres choix, pour protéger notre volonté d'autonomie et d'identité propre, que de devenir otage d'une puissance pour nous protéger de l'autre, alimentant ainsi le cycle infernal de la course aux armements, en lui donnant un nouveau prétexte, celui de la défense d'autrui, et acceptant, par là même, à notre corps défendant, le partage du monde en sphères d'influence ? C'est ainsi que les extrêmes se touchent pour imposer au monde leur primat culturel et politique, le primat du subjectif.

235. Voilà donc l'élément objectif qui fait peur à un très grand nombre d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et qui, dans cette affaire comme dans d'autres du même genre, les pousse à demander le retrait des troupes étrangères et la réaffirmation de l'engagement aux principes de l'Organisation des Nations Unies et du droit international, en tant que préalables à la recherche d'un règlement politique d'ensemble, pour une paix durable.

236. Dans le cas contraire, l'ensemble de la communauté internationale donnerait l'impression fâcheuse de vouloir cautionner la violation flagrante des principes de l'Organi-

sation des Nations Unies et du droit international, et notamment les stipulations de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies.

237. Mais précisément, comment pourrait-on s'attendre à ce que les nations et peuples du monde qui se sentent menacés dans leur existence en tant qu'Etats, en tant que civilisations, en tant que cultures, en tant que personnalités propres, par l'absence, la négation ou le mépris des principes du droit des gens, de la coexistence pacifique et de la Charte, avalisent les prouesses d'armes illégales et aventurières d'un Etat ou d'un système directement ou indirectement en quête d'expansion ou de suprématie politique, idéologique, culturelle ou économique ?

238. Tel est donc au regard de la délégation zairoise le fond du problème, c'est-à-dire de la crise politique et de la crise des valeurs auxquelles la communauté internationale est confrontée aujourd'hui et sera de plus en plus confrontée demain, si rien n'est fait pour freiner ce débordement, pour arrêter le libre cours des instincts de progrès inhérents, certes, à la nature humaine et sans doute aux sociétés créées par l'homme. Mais, c'est assurément vers la négation même du concept de « règle du droit international » que nous risquons d'œuvrer par omission et que nous risquons de nous acheminer lentement mais sûrement.

239. Mais, par contre, si nous sommes conscients qu'il nous faut instamment faire quelque chose dans l'intérêt de l'humanité, de la coopération confiante entre les Etats, nous devons commencer par adhérer aux principes qui sont énoncés dans les résolutions 34/22 et 35/6 et dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. C'est ce que fera la délégation zairoise.

240. M. OULD HAMODY (Mauritanie) : Voici donc, et pour la troisième session consécutive, que le problème du Kampuchea revient devant l'Assemblée générale.

241. La République islamique de Mauritanie n'a jamais varié de sa position de principe sur la question et a, avec constance, soutenu le droit inaliénable de la nation khmère à régler, dans le seul cadre de son Etat souverain, ses contradictions internes. Nous avons, en conséquence, apporté notre soutien résolu et actif aux résolutions 34/22 et 35/6, dont nous avons été coauteur.

242. Dernièrement, au mois de juillet, nous avons réaffirmé notre position sur cette délicate et bien pénible question à l'occasion de la Conférence internationale tenue dans cette même salle. Plus récemment encore, à la 33^e séance, le chef de notre diplomatie, au cours du débat général, a rappelé l'attitude de notre pays et notre opposition constante à la prétention des Etats, grands et petits, de s'arroger le droit unilatéral de modifier par la force le système politique d'un pays voisin qu'ils jugent hostile.

243. Je me bornerai aujourd'hui à indiquer les grandes lignes de notre appréciation de la situation prévalant au Kampuchea, qui se résument ainsi. Premièrement, la République islamique de Mauritanie reste attachée à l'intégrité territoriale du Kampuchea et au droit souverain du peuple khmer de choisir son système politique, économique et social sans ingérence étrangère. Deuxièmement, la Mauritanie continue d'apporter son soutien total aux dispositions pertinentes sur le règlement du problème kampuchéen, telles qu'énoncées dans les résolutions 34/22 et 35/6 ainsi que dans la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea. Troisièmement, notre pays renouvelle sa sympathie aux peuples indochinois amis auxquels il souhaite la réconciliation dans le respect mutuel et la coexistence pacifique.

244. Notre pays est coauteur du projet de résolution A/36/L.3/Rev.1 qui, à notre avis, reste fidèle à toutes

les décisions de l'Organisation des Nations Unies depuis l'éclatement de la crise au Kampuchea, en 1979, et les met à jour.

La séance est levée à 18 h 45.

NOTES

1. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York (13-17 juillet 1981)* [publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20], annexe I.
2. *Ibid.*, annexe II.